

S42A1  
C33  
1998/99  
1  
QL  
P. gouv.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

1998-  
1999

# ÉTUDE DES CRÉDITS

CAHIER EXPLICATIF  
DES CRÉDITS

AVRIL 1998



Gouvernement du Québec  
Ministère de la  
Sécurité publique

Québec

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

1998-  
1999

# ÉTUDE DES CRÉDITS

CAHIER EXPLICATIF  
DES CRÉDITS



AVRIL 1998



Gouvernement du Québec  
Ministère de la  
Sécurité publique

Québec

# MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

## CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS

### ÉTUDE DES CRÉDITS 1998-1999

#### TABLE DES MATIÈRES

	page
Sommaire des crédits et de l'effectif .....	1
Budget 1998-1999    Crédits par supercatégories de dépenses .....	2
Programme 01.01    Direction et services supports à la gestion .....	3
Programme 01.02    Contrôle des alcools, des courses et des jeux .....	8
Programme 01.03    Services policiers en milieu autochtone .....	13
Programme 01.04    Contributions d'employeurs et autres éléments de gestion centrale .....	17
Programme 02        Sûreté du Québec .....	21
Programme 03.01    Service correctionnels .....	32
Programme 03.02    Commission québécoise des libérations conditionnelles .....	37
Programme 04.01    Expertises judiciaires .....	42
Programme 04.02    Affaires policières, sécurité-protection, sécurité civile .....	47
Programme 04.03    Recherche des causes et des circonstances des décès .....	52
Programme 04.04    Commissaire à la déontologie policière .....	57
Programme 04.05    Comité de déontologie policière .....	62

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE  
SOMMAIRE DES CRÉDITS ET DE L'EFFECTIF**

<b>PROGRAMMES / ÉLÉMENTS</b>		<b>Crédits initiaux 1998-1999 (k\$)</b>	<b>Crédits comparatifs 1997-1998 (k\$)</b>	<b>Effectif total (ÉTC) 1998-1999</b>	<b>Effectif total (ÉTC) 1997-1998 [1]</b>
<b>01</b>	<b>Gestion interne du Ministère et encadrement des activités reliées à l'alcool, aux courses et aux jeux</b>				
01-01	Direction et services supports à la gestion	12 844,0	12 779,6	205	204
01-02	Contrôle des alcools, des courses et des jeux	10 546,1	10 617,7	160	159
01-03	Services policiers en milieu autochtone	13 432,8	13 709,6		
01-04	Contributions d'employeur et autres éléments de gestion centrale	24 889,8	27 128,5		
	<b>Total programme 01</b>	<b>61 712,7</b>	<b>64 235,4</b>	<b>365</b>	<b>363</b>
<b>02</b>	<b>Sûreté du Québec</b>				
02-01	Protection de la société, des citoyens et de leurs biens	182 994,1	187 496,8	1 834	1 827
02-02	Gestion interne et soutien	125 778,6	113 073,3	570	563
	<b>Total programme 02</b>	<b>308 772,7 [2]</b>	<b>300 570,1 [2]</b>	<b>2 404 [3]</b>	<b>2 390</b>
<b>03</b>	<b>Garde des détenus et réinsertion sociale des délinquants</b>				
03-01	Services correctionnels	217 888,0	218 832,5	2 782	2 823
03-02	Commission québécoise des libérations conditionnelles	2 526,7	2 532,2	34	34
	<b>Total programme 03</b>	<b>220 414,7</b>	<b>221 364,7</b>	<b>2 816</b>	<b>2 857</b>
<b>04</b>	<b>Sécurité et prévention</b>				
04-01	Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale	6 835,4	6 759,9	104	98
04-02	Affaires policières, sécurité-protection, sécurité civile [4]	38 140,0	350 663,4	444	420
04-03	Recherche des causes et des circonstances des décès	4 574,9	4 591,5	48	48
04-04	Commissaire à la déontologie policière	2 113,0	1 794,5	43	31
04-05	Comité de déontologie policière	1 711,8	1 071,8	20	23
	<b>Total programme 04</b>	<b>53 375,1</b>	<b>364 881,1</b>	<b>659</b>	<b>620</b>
<b>GRAND TOTAL</b>		<b>644 275,2</b>	<b>951 051,3</b>	<b>6 244</b>	<b>6 230</b>
<b>ÉCART TOTAL</b>		<b>(306 776,1)</b>	<b>[5]</b>	<b>14,0</b>	
<b>EN %</b>		<b>(32,3%)</b>	<b>[5]</b>	<b>0,2%</b>	

- [1] Les départs volontaires nets (137), la mutation en provenance du SCT et celle à Emploi et Solidarité, le transfert de juridiction de 2 ÉTC en provenance de la Régie de la sécurité dans les sports ont été pris en compte dans le calcul de l'effectif comparatif 1997-1998.
- [2] Le niveau réel d'activités de la SQ se situe à 409,1 M\$ en 1998-1999 et 403,7 M\$ en 1997-1998 considérant l'affectation des revenus en provenance des municipalités de 100,3 M\$ et de 103,1 M\$ aux activités du Fonds des services de police. Les crédits votés de la SQ incluent une contribution aux activités du Fonds de 102,2 M\$ en 1998-1999 et de 103,4 M\$ pour l'exercice 1997-1998.
- [3] Excluant les effectifs de la Sûreté du Québec contribuant aux activités du Fonds des services de police, soit 2 477 ÉTC totaux (policiers et civils) en 1998-1999 (2 532 ÉTC en 1997-1998).
- [4] Comprend en 1998-1999, 1 714,3 k\$ en crédits permanents pour la sécurité à l'Assemblée nationale et 4 394,0 k\$ pour l'aide aux sinistrés ainsi que 7,0 M\$ pour l'affectation au Fonds relatif à la tempête de verglas survenue du 5 au 9 janvier 1998. En 1997-1998, les crédits de ce programme comprennent un montant de 319,0 M\$ relativement au même sinistre.
- [5] Si on exclut la variation d'un montant de 312,0 M\$ de l'affectation au Fonds relatif à la tempête de verglas survenue du 5 au 9 janvier 1998, l'écart total observé serait de 5,2 M\$ (+ 0,8 %).

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**BUDGET 1998-1999 - CRÉDITS PAR SUPERCATÉGORIES DE DÉPENSES**

SUPERCATÉGORIES	1998-1999		1997-1998		VARIATION	
	K\$	%	K\$	%	K\$	%
	<b>RÉMUNÉRATION</b>	328 604,7	51,0%	332 310,1	34,9%	(3 705,4)
<b>FONCTIONNEMENT</b>	181 545,9	28,2%	173 489,3	18,2%	8 056,6	4,6%
<b>CAPITAL</b>	7 659,0	1,2%	5 369,2	0,6%	2 289,8	42,6%
<b>AFFECTATION À UN FONDS SPÉCIAL</b>						
Rémunération	78 813,6	12,2%	87 372,3	9,2%	(8 558,7)	(9,8%)
Fonctionnement	21 410,8	3,3%	22 133,7	2,3%	( 722,9)	(3,3%)
Capital	1 867,8	0,3%	1 112,6	0,1%	755,2	67,9%
Support	7 000,0	1,1%	311 800,0	32,8%	(304 800,0)	(97,8%)
Intérêt	118,6	0,0%			118,6	0,0%
<b>Sous-total</b>	109 210,8	17,0%	422 418,6	44,4%	(313 207,8)	(74,1%)
<b>TRANSFERT</b>						
Support	17 162,4	2,7%	17 378,7	1,8%	( 216,3)	(1,2%)
<b>Sous-total</b>	17 162,4	2,7%	17 378,7	1,8%	( 216,3)	(1,2%)
<b>CRÉANCES DOUTEUSES ET AUTRES</b>	31,0	0,0%	31,0	0,0%	,0	0,0%
<b>PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES</b>	61,4	0,0%	54,4	0,0%	7,0	12,9%
<b>TOTAL</b>	<b>644 275,2</b>	<b>100,0%</b>	<b>951 051,3</b>	<b>100,0%</b>	<b>(306 776,1)</b>	<b>(32,3%)</b>

Identification	Titre
Programme	Gestion interne du Ministère et encadrement des activités reliées à l'alcool, aux courses et aux jeux
Élément	Direction et services supports à la gestion
Responsables	M. Florent Gagné, sous-ministre M. Jean-Louis Lapointe, sous-ministre associé

## MANDAT

Outre le Cabinet du ministre, dont le mandat vise notamment à déterminer les orientations ministérielles, ce programme regroupe le Bureau du sous-ministre, la Direction générale des services à la gestion, la Direction des communications et la Direction des affaires juridiques.

### LE BUREAU DU SOUS-MINISTRE

Le Bureau du sous-ministre est chargé de coordonner l'ensemble des activités du Ministère et de conseiller le Ministre dans l'exercice des fonctions qui lui sont confiées par la Loi sur le ministère de la Sécurité publique (L.R.Q., c. M-19.3) et toutes les autres lois ayant des incidences sur la gestion du Ministère.

### LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES À LA GESTION

La Direction générale des services à la gestion coordonne les dossiers à portée ministérielle en plus d'assister et de conseiller les autorités ministérielles ainsi que l'ensemble des gestionnaires en matière de planification stratégique, d'organisation administrative et de gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles. Elle fournit des services en matière d'analyse et d'évaluation de programme et met à la disposition de l'organisation un ensemble de services administratifs spécialisés en vue de faciliter la réalisation de la mission du Ministère. Cette direction générale est composée des trois unités administratives suivantes :

#### La Direction de l'organisation et des ressources humaines

Cette direction assiste et conseille les autorités du Ministère et les gestionnaires en matière d'organisation administrative, de développement organisationnel, du suivi et de la gestion des ressources humaines et de conditions de travail des employés.

#### La Direction de l'informatique et des systèmes

Cette direction conseille le Ministère et les utilisateurs en vue d'une gestion optimale des nouvelles technologies de l'information. Elle est responsable du développement et de l'exploitation des systèmes informatiques et bureautiques, de l'élaboration des procédés et méthodes et de la gestion de l'infrastructure technologique du Ministère.

#### La Direction des ressources matérielles et financières

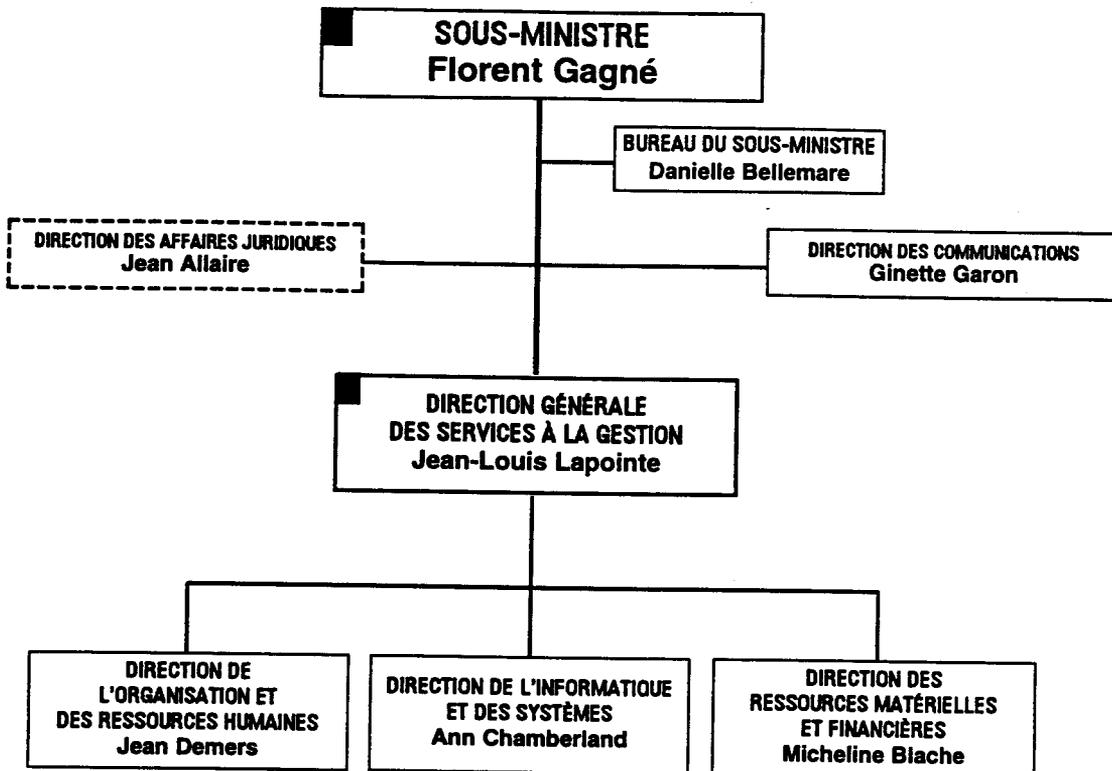
Cette direction conseille les autorités du Ministère, coordonne les activités de planification stratégique et budgétaire, d'évaluation des programmes et de développement des outils d'information et de mesure de résultats. Elle assure également la coordination du plan annuel des dépenses et des revenus, de la gestion immobilière, du cadre réglementaire d'adjudication des contrats, de l'approvisionnement et de la téléphonie.

### LA DIRECTION DES COMMUNICATIONS

La Direction des communications assiste et conseille les autorités du Ministère dans l'élaboration d'une stratégie de communication ministérielle. De plus, cette direction informe la population en général et certaines clientèles cibles sur les lois, les règlements et les programmes du Ministère et offre des services conseils en matière de communications aux directions générales du Ministère.

### LA DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

Sous la responsabilité du ministère de la Justice, cette direction fournit les services juridiques sur toutes les matières relevant du ministère de la Sécurité publique, ce qui implique notamment de formuler des avis, de préparer la législation et d'assurer le suivi des dossiers à incidence légale.



## Sommaire des effectifs

Catégorie d'emploi	1998-1999	Comparatif 1997-1998	Variation	
			#	%
Administrateurs d'État	2	2	-	-
Cadres supérieurs	11	11	-	-
Cadres intermédiaires	2	2	-	-
Professionnels	85	85	-	-
Techniciens	53	52	1	1,9
Personnel de bureau	49	49	-	-
Agents de la paix				
Ouvriers	2	2	-	-
<b>Effectif régulier autorisé</b>	<b>204</b>	<b>203</b>	<b>1</b>	<b>0,5</b>
<b>Effectif total autorisé</b>	<b>205</b>	<b>204</b>	<b>1</b>	<b>0,5</b>

## SOMMAIRE DES CRÉDITS

<b>PROGRAMME:</b>	<i>Gestion interne du Ministère et encadrement des activités reliées à l'alcool, aux courses et aux jeux</i>			
<b>ÉLÉMENT:</b>	<i>Direction et services supports à la gestion</i>			
<b>RESPONSABLES:</b>	<i>M. Florent Gagné, sous-ministre M. Jean-Louis Lapointe, sous-ministre associé</i>			
<b>Supercatégorie et catégorie</b>	<b>Crédits 1998-1999</b>	<b>Crédits comparatifs 1997-1998</b>	<b>Augmentation (diminution)</b>	
			<b>k\$</b>	<b>%</b>
<b>Rémunération</b>	8 918,9	8 743,2	175,7	2,0
<b>Fonctionnement</b>	2 696,2	2 819,0	( 122,8)	( 4,4)
<b>Capital</b>	1 017,5	1 006,0	11,5	1,1
<b>Affectation à un fonds spécial</b> - Rémunération - Fonctionnement - Support				
<b>Transfert</b> - Support	201,4	201,4		
<b>Provision pour créances douteuses</b>				
<b>Prêts, placements et avances</b>	10,0	10,0		
<b>TOTAL :</b>	12 844,0	12 779,6	64,4	0,5
<b>Effectif régulier autorisé</b>	204	203	1	0,5
<b>Effectif total autorisé</b>	205	204	1	0,5

## ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de dollars)

. Explication de l'écart global de 64,4

. Annualisation du programme de départs volontaires 1997-1998 (3/12 d'année)		(214,5)
. Mesures de réduction des dépenses en 1998-1999		(99,4)
. Rationalisation des autres dépenses de fonctionnement	(25,6)	
. Postes vacants non dotés	(73,8)	
. Réallocation ministérielle pour la continuité des services à la suite des programmes de départs volontaires des deux dernières années		291,5
. Ajustements du SCT		72,8
. Services informatiques	118,9	
. Services juridiques	(46,1)	
. Transfert de l'enveloppe «téléphonie cellulaire» en prove- nance du programme 01-04		14,0

---

**Total des variations budgétaires**
**64,4**

## ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de dollars)

. Explication des écarts par supercatégorie

**Rémunération: 175,7**

. Annualisation du programme de départs volontaires 1997-1998 (3/12 d'année)	(193,3)	
. Réallocation ministérielle pour la continuité des services à la suite des départs volontaires	291,5	
. Postes vacants non dotés	(73,8)	
. Réaménagement entre supercatégories	151,3	
		175,7

**Fonctionnement: ( 122,8 )**

. Rationalisation des autres dépenses de fonctionnement	(25,6)	
. Transfert en provenance du SCT pour les services informatiques	118,9	
. Ajustement du SCT concernant les ressources juridiques du Gouvernement	(46,1)	
. Transfert de l'enveloppe "téléphonie cellulaire" en provenance du programme 01-04	14,0	
. Réaménagement entre supercatégories	(184,0)	
		(122,8)

**Capital: 11,5**

. Annualisation du programme de départs volontaires 1997-1998 (3/12 d'année)	(21,2)	
. Réaménagement entre supercatégories	32,7	
		11,5

**Total des variations budgétaires****64,4**

Identification	Titre
Programme	Gestion interne du Ministère et encadrement des activités reliées à l'alcool, aux courses et aux jeux
Élément	Contrôle des alcools, des courses et des jeux
Responsable	M <sup>e</sup> Ghislain K. Laflamme, président

#### MANDAT

La Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) est instituée en vertu de la Loi sur la Régie des alcools, des courses et des jeux (L.R.Q., c. R-61). Elle est chargée de l'administration de la Loi sur les courses, de la Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement, de la Loi sur les permis d'alcool, du chapitre V de la Loi sur la sécurité dans les sports et de la section III de la Loi sur la Société des alcools du Québec. Cette dernière disposition concerne la production industrielle ou artisanale des boissons alcooliques.

La Régie surveille également l'application des règlements relatifs aux systèmes de loterie des casinos d'État et aux appareils de loterie vidéo, lesquels sont édictés en vertu de la Loi sur la Société des loteries du Québec. Enfin, elle fournit au ministre de la Sécurité publique des avis sur toute question concernant les effets sociaux des activités visées par ces lois et les mesures de sécurité qu'elle préconise. Elle peut tenir des consultations publiques à cette fin.

Les fonctions qu'elle exerce, dans le cadre de son mandat, sont les suivantes :

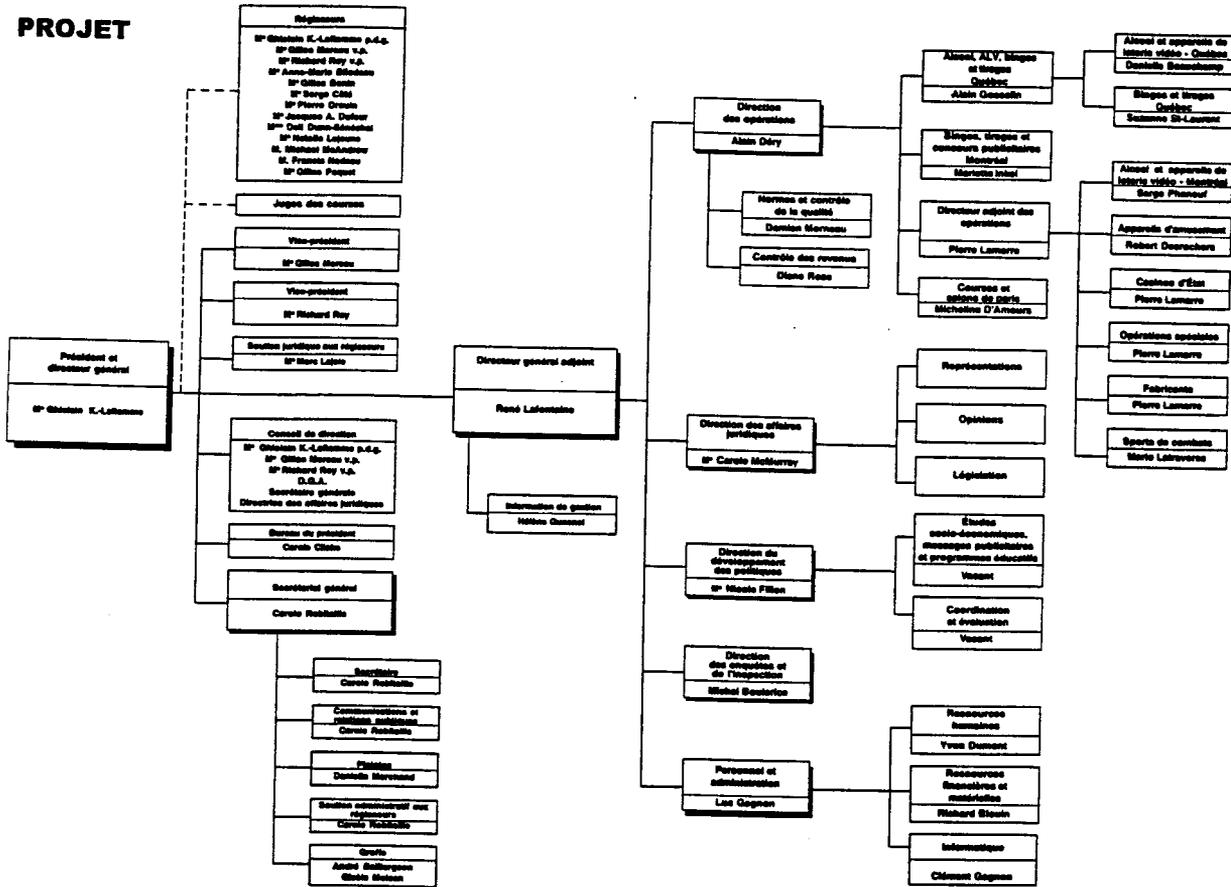
- délivrer les permis de détaillants et de fabricants de boissons alcooliques, les licences de bingo, de tirage et de roue de fortune, les licences d'exploitant ou de commerçant d'appareils d'amusement, les certificats d'immatriculation des appareils d'amusement et les enregistrements de concours publicitaires;
- établir les conditions rattachées à ces permis et licences et en contrôler l'exploitation. À titre d'organisme de contrôle et de réglementation, suspendre ou révoquer les permis en cas d'infraction;
- régir et surveiller la tenue des concours publicitaires, l'exploitation des appareils d'amusement, les loteries vidéo et les casinos d'État, les systèmes de loterie, les courses ainsi que l'élevage et l'entraînement des chevaux de course;
- veiller à la protection et à la sécurité du public et contrôler la publicité et les programmes éducatifs lors des activités relatives aux courses et aux loteries, aux concours publicitaires, aux appareils d'amusement et en matière de boissons alcooliques.

De plus, à compter de l'exercice 1998-1999, la RACJ exercera les pouvoirs relatifs aux sports de combat qui étaient, auparavant, sous la juridiction de la Régie de la sécurité dans les sports qui a été abolie.

La Régie exerce actuellement un rôle essentiel, en collaboration avec les corps policiers, dans la réalisation des opérations de contrôle visant à préserver les revenus de l'État dans le secteur du jeu de même que dans celui de la vente d'alcool.



PROJET



Sommaire des effectifs

Catégorie d'emploi	1998-1999	Comparatif 1997-1998	Variation	
			#	%
Président	1	1	-	-
Régisseurs	12	10	2	20,0
Cadres supérieurs	4	3	1	33,3
Cadres intermédiaires	4	4	-	-
Professionnels	28	21	7	33,3
Techniciens	30	34	(4)	(11,8)
Personnel de bureau	75	80	(5)	(6,3)
Ouvriers	1	1	-	-
<b>Effectif régulier autorisé</b>	<b>155</b>	<b>154</b>	<b>1</b>	<b>0,6</b>
<b>Effectif total autorisé</b>	<b>160</b>	<b>159</b>	<b>1</b>	<b>0,6</b>

## SOMMAIRE DES CRÉDITS

<b>PROGRAMME:</b>	<i>Gestion interne du Ministère et encadrement des activités reliées à l'alcool, aux courses et aux jeux</i>			
<b>ÉLÉMENT:</b>	<i>Contrôle des alcools, des courses et des jeux</i>			
<b>RESPONSABLE:</b>	<i>Me Ghislain K. Laflamme, président</i>			
<i>Supercatégorie et catégorie</i>	<i>Crédits 1998-1999</i>	<i>Crédits comparatifs 1997-1998</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>	
			<i>k\$</i>	<i>%</i>
<i>Rémunération</i>	6 899,9	6 794,0	105,9	1,6
<i>Fonctionnement</i>	3 470,4	3 649,1	(178,7)	(4,9)
<i>Capital</i>	167,4	166,2	1,2	0,7
<i>Affectation à un fonds spécial</i> <i>- Rémunération</i> <i>- Fonctionnement</i> <i>- Support</i>				
<i>Transfert</i> <i>- Support</i>	0,7	0,7		
<i>Provision pour créances douteuses</i>				
<i>Prêts, placements et avances</i>	7,7	7,7		
<b>TOTAL :</b>	10 546,1	10 617,7	(71,6)	(0,7)
<i>Effectif régulier autorisé</i>	155	154	1	0,6
<i>Effectif total autorisé</i>	160	159	1	0,6

**ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES** (en milliers de dollars). Explication de l'écart global de (71,6)

. Annualisation du programme de départs volontaires 1997-1998 (3/12 d'année)		(112,7)
. Mesures de réduction des dépenses en 1998-1999		(247,5)
. Mesures paramétriques (effort de 2%)	(210,1)	
. Retrait de l'indexation des loyers	(37,4)	
. Réallocation ministérielle pour la continuité des services à la suite des programmes de départs volontaires des deux dernières années		153,2
. Indexation de la rémunération et des autres dépenses		135,4

**Total des variations budgétaires****(71,6)**

**ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES** (en milliers de dollars)

. Explication des écarts par supercatégories

**Rémunération: 105,9**

. Annualisation du programme de départs volontaires 1997-1998 (3/12 d'année)		(112,2)	
. Réallocation ministérielle pour la continuité des services à la suite des départs volontaires		153,2	
. Indexation		64,9	
		<hr/>	105,9

**Fonctionnement: ( 178,7 )**

. Mesures de réduction des dépenses 1998-1999		(247,5)	
. Mesures paramétriques (effort de 2%)	(210,1)		
. Retrait de l'indexation des loyers	(37,4)		
. Indexation		68,8	
		<hr/>	(178,7)

**Capital: 1,2**

. Indexation		1,7	
. Annualisation des programmes de départs volontaires 1997-1998 (3/12 d'année)		(0,5)	
		<hr/>	1,2

<b>Total des variations budgétaires</b>		<hr/>	<b>(71,6)</b>
---	--	-------	---------------

Identification	Titre
Programme	Gestion du Ministère et encadrement des activités reliées à l'alcool, aux courses et aux jeux
Élément	Services policiers en milieu autochtone
Responsable	M. Florent Gagné, sous-ministre

**MANDAT**

Le ministère de la Sécurité publique gère un programme d'implantation de services policiers en milieu autochtone. Ce programme vise à mettre en place des ententes tripartites (gouvernement du Québec, gouvernement fédéral, communautés) avec les différentes communautés autochtones du Québec concernant la prestation des services policiers dans leur communauté.

Le Ministère a élaboré ce programme dans un souci d'harmonisation pour la mise en place de services policiers dans les communautés autochtones du Québec en coordination avec les services policiers déjà existants sur le territoire québécois, dans le but d'assurer le maintien de l'ordre et de la paix chez les autochtones du Québec.

Une telle approche permet d'assumer la juridiction du Québec en cette matière auprès des autochtones et également d'en partager les coûts avec le gouvernement fédéral, dans une proportion de 52 % pour le fédéral et 48 % pour le Québec.

## SOMMAIRE DES CRÉDITS

<b>PROGRAMME:</b>	<i>Gestion interne du Ministère et encadrement des activités reliées à l'alcool, aux courses et aux jeux</i>			
<b>ÉLÉMENT:</b>	<i>Services policiers en milieu autochtone</i>			
<b>RESPONSABLE:</b>	<i>M. Florent Gagné, sous-ministre</i>			
<b>Supercatégorie et catégorie</b>	<b>Crédits 1998-1999</b>	<b>Crédits comparatifs 1997-1998</b>	<b>Augmentation (diminution)</b>	
			<b>k\$</b>	<b>%</b>
<b>Rémunération</b>				
<b>Fonctionnement</b>	662,8	750,0	(87,2)	(11,6)
<b>Capital</b>				
<b>Affectation à un fonds spécial</b> - Rémunération - Fonctionnement - Support				
<b>Transfert</b> - Support	12 770,0	12 959,6	(189,6)	(1,5)
<b>Provision pour créances douteuses</b>				
<b>Prêts, placements et avances</b>				
<b>TOTAL :</b>	13 432,8	13 709,6	(276,8)	(2,0)
<b>Effectif régulier autorisé</b>				
<b>Effectif total autorisé</b>				

**ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES** (en milliers de dollars)

. Explication de l'écart global de (276,8)

. Mesures de réduction des dépenses 1998-1999	(276,8)
. Mesures paramétriques (effort de 2%)	

---

**Total des variations budgétaires**

**(276,8)**

**ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES** (en milliers de dollars)

. Explication des écarts par supercatégories

**Fonctionnement: ( 87,2 )**

- . Mesures de réduction des dépenses 1998-1999 (87,2)
- . Mesures paramétriques (effort de 2%)

**Transfert: ( 189,6 )**

- . Mesures de réduction des dépenses 1998-1999 (189,6)
- . Mesures paramétriques (effort de 2%)

---

**Total des variations budgétaires (276,8)**

Identification	Titre
Programme	Gestion interne du Ministère et encadrement des activités reliées à l'alcool, aux courses et aux jeux
Élément	Contributions d'employeur et autres éléments de gestion centrale
Responsables	M. Florent Gagné, sous-ministre M. Jean-Louis Lapointe, sous-ministre associé

## MANDAT

Cet élément de programme regroupe certaines dépenses imputées centralement pour fin d'allégement administratif. Il s'agit des contributions du Ministère à titre d'employeur, du coût de loyer au « siège social », du courrier et de la messagerie, etc.

On y retrouve également des crédits destinés à répondre à certaines commissions d'enquête et aux autres priorités ministérielles pouvant être financées centralement.

### LES CONTRIBUTIONS À TITRE D'EMPLOYEUR

Ce poste regroupe les enveloppes affectées aux contributions d'employeurs pour la Régie des rentes, les programmes de santé, l'assurance-emploi, les assurances collectives et une partie de la contribution du Ministère pour la santé et la sécurité au travail.

### AUTRES ÉLÉMENTS DE DÉPENSES

Ces dépenses regroupent une partie des loyers du Ministère, du courrier, de la messagerie et des services communs, etc.

### PROVISION MINISTÉRIELLE

En 1997-1998, le Ministère a effectué des compressions ciblées dans ses différents programmes (excluant la Sûreté du Québec) afin d'être en mesure de les réallouer de façon stratégique en cours d'exercice. Lors de la préparation des crédits 1998-1999, la majeure partie des crédits de cette provision a été retournée dans les programmes pour les fins de la mise en place de la réforme de la déontologie policière ainsi que la continuité des services dans des secteurs jugés prioritaires du Ministère à la suite des nombreux départs à la retraite des deux dernières années.

Parmi les projets qui ont été provisionnés centralement, figurent les enquêtes spéciales, les délais de réalisation de certaines mesures prévues au plan stratégique, le passage à l'an 2000 des ressources technologiques et toute autre priorité ministérielle ou imprévu qui pourrait survenir en cours d'exercice.

## SOMMAIRE DES CRÉDITS

<b>PROGRAMME:</b>	<i>Gestion interne du Ministère et encadrement des activités reliées à l'alcool, aux courses et aux jeux</i>			
<b>ÉLÉMENT:</b>	<i>Contributions d'employeur et autres éléments de gestion centrale</i>			
<b>RESPONSABLES:</b>	<i>M. Florent Gagné, sous-ministre M. Jean-Louis Lapointe, sous-ministre associé</i>			
<b>Supercatégorie et catégorie</b>	<b>Crédits 1998-1999</b>	<b>Crédits comparatifs 1997-1998</b>	<b>Augmentation (diminution)</b>	
			<b>k\$</b>	<b>%</b>
<b>Rémunération</b>	17 877,6	20 644,3	(2 766,7)	(13,4)
<b>Fonctionnement</b>	6 803,6	6 398,2	405,4	6,3
<b>Capital</b>	177,6	55,0	122,6	222,9
<b>Affectation à un fonds spécial</b> - Rémunération - Fonctionnement - Support				
<b>Transfert</b> - Support				
<b>Provision pour créances douteuses</b>	31,0	31,0		
<b>Prêts, placements et avances</b>				
<b>TOTAL :</b>	24 889,8	27 128,5	(2 238,7)	(8,3)
<b>Effectif régulier autorisé</b>				
<b>Effectif total autorisé</b>				

**ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES** (en milliers de dollars). Explication de l'écart global de (2 238,7)

. Mesures de réduction des dépenses 1998-1999		( 606,4)
. Réduction des coûts de loyer au siège social du Ministère	( 102,2)	
. Mesures paramétriques (effort de 2%)	( 439,7)	
. Retrait de l'indexation des loyers	( 64,5)	
. Réallocation ministérielle:		(2 440,7)
. Mise en place de la réforme de la déontologie policière	( 640,7)	
. Continuité des services à la suite des programmes de départs volontaires des deux dernières années	(1 800,0)	
. Indexation de la rémunération et des autres dépenses		277,4
. Ajustement du SCT - Crédits additionnels pour la Commission d'enquête Roberge (non-récurrents)		545,0
. Transfert de l'enveloppe «téléphonie cellulaire» au programme 01-01		( 14,0)

**Total des variations budgétaires****(2 238,7)**

## ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de dollars)

. Explication des écarts par supercatégories

**Rémunération: ( 2 766,7 )**

. Mesures paramétriques de réduction des dépenses 1998-1999 (effort de 2%)	(439,7)	
. Réallocation ministérielle	(2 360,2)	
. Réforme de la déontologie policière	( 560,2)	
. Continuité des services à la suite des départs volontaires	(1 800,0)	.
. Indexation	154,8	
. Réaménagement entre supercatégories	(121,6)	
		<hr/>
		(2 766,7)

**Fonctionnement: 405,4**

. Mesures de réduction des dépenses 1998-1999	(166,7)	
. Réduction des coûts de loyer au siège social du Ministère	(102,2)	
. Retrait de l'indexation des loyers	(64,5)	
. Réallocation ministérielle - Réforme de la déontologie policière	(80,5)	
. Indexation	121,6	
. Ajustement du SCT - Crédits additionnels pour la Commission d'enquête Roberge (non-récurrents)	545,0	
. Transfert de l'enveloppe "Téléphonie cellulaire" au programme 01-01	(14,0)	
		<hr/>
		405,4

**Capital: 122,6**

. Réaménagement entre supercatégories	121,6	
. Indexation	1,0	
		<hr/>
		122,6

<b>Total des variations budgétaires</b>		<hr/>	<b>(2 238,7)</b>
---	--	-------	------------------

Identification	Titre
Programme	Sûreté du Québec
Élément	
Responsable	M. Guy Coulombe, directeur général intérimaire

## MANDAT

Le législateur québécois a défini en ces termes le mandat de la Sûreté du Québec :

« La Sûreté du Québec est, sous l'autorité du ministre de la Sécurité publique, chargée de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique dans tout le territoire du Québec, de prévenir le crime ainsi que les infractions aux lois du Québec, et d'en rechercher les auteurs... » (L.R.Q. chap. P-13, art. 39)

Ainsi, elle est chargée de l'application de nombreuses lois québécoises, notamment le Code de la sécurité routière, la Loi sur l'assurance automobile, les lois en matière de loteries, de courses, de concours publicitaires et d'appareils d'amusement, la Loi sur les explosifs, la Loi sur les agences d'investigation ou de sécurité, la Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques, la Loi sur les permis d'alcool et la Loi sur la Société des alcools du Québec.

De même, dans le cadre de son mandat légal, la Sûreté du Québec applique diverses lois fédérales sur le territoire québécois, dont principalement le Code criminel, la Loi sur les aliments et drogues, la Loi sur les stupéfiants et la Loi sur les explosifs.

Spécifiquement en matière de renseignements, l'article 39.1 de la Loi de police stipule ce qui suit :

« La sûreté maintient un service central de renseignements ayant pour but de faciliter la détection du crime et le dépistage de leurs auteurs et met ce service à la disposition des autres corps de police. »

Par ses services spécialisés, elle est appelée à porter assistance aux corps de police municipaux et autochtones ainsi qu'à effectuer des opérations conjointement avec ces derniers.

La Sûreté du Québec assure de plus un rôle conseil en matière d'organisation de services policiers en milieu autochtone.

Enfin, les nouvelles dispositions introduites par la *Loi modifiant la Loi de police et d'autres dispositions législatives* (loi 77) adoptée le 19 décembre 1996 font en sorte que la Sûreté du Québec doit organiser l'ensemble de ses services de base au niveau des municipalités régionales de comté (MRC) dans le cadre d'entente de services qui préciseront entre autres le niveau de services, la composition d'un comité de sécurité publique et les mécanismes de reddition de comptes des responsables de la Sûreté du Québec. Cela implique pour la Sûreté du Québec de redéployer son effectif selon les territoires de MRC et ainsi favoriser un plus grand rapprochement avec les élus municipaux et les citoyens qu'elle dessert.

## SÛRETÉ DU QUÉBEC

## ORGANISATION

## - Organigramme

Voir annexe ci-joint

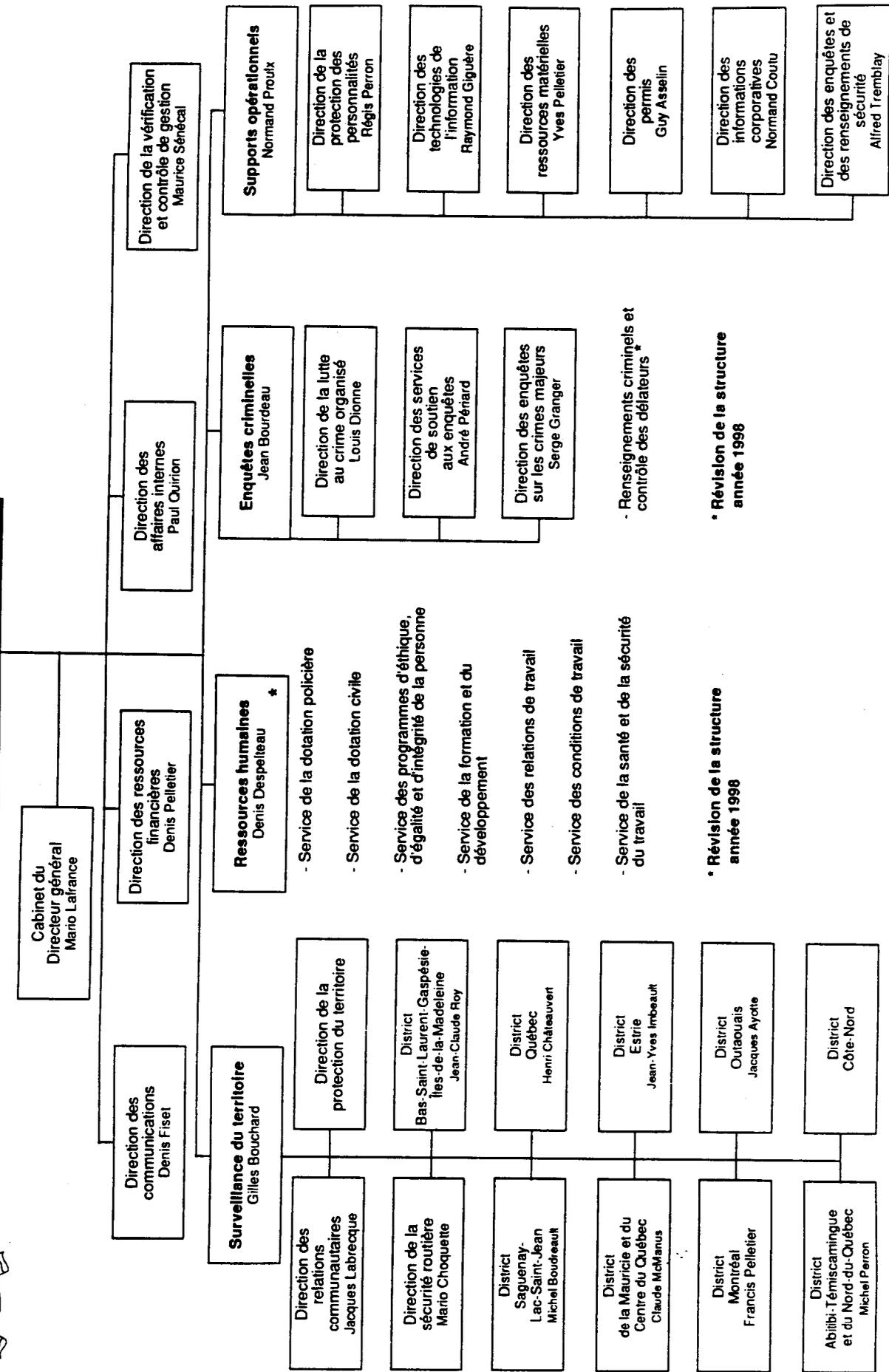
## Sommaire des effectifs

EFFECTIFS CIVILS	1998-1999	Comparatif 1997-1998	Variation	
			#	%
Administrateurs d'État	-	-	-	-
Cadres supérieurs	17	17	-	-
Cadres intermédiaires	14	14	-	-
Professionnels	122	119	3	2.5
Techniciens	159	167	( 8)	( 4.8)
Personnel de bureau	802	782	20	2.6
Agents de la paix	-	-	-	-
Ouvriers	28	28	-	-
Effectif régulier civil autorisé	1 142	1 127	15	1.3
Effectif total civil autorisé	1 188	1 173	15	1.3
<b>EFFECTIFS POLICIERS</b>				
Policiers autorisés	3 693	3 749	( 56)	( 1.5)
<b>GRAND TOTAL *</b>	<b>4 881</b>	<b>4 922</b>	<b>( 41)</b>	<b>( .8)</b>

\* Incluant les effectifs contribuant aux activités du Fonds des services de police au nombre de 2 477 ETC en 1998-99.



**DIRECTEUR GÉNÉRAL**  
Guy Coulombe



## SOMMAIRE DES CRÉDITS

<b>PROGRAMME:</b>	02 Sûreté du Québec			
<b>ÉLÉMENT:</b>	01 Protection de la société, des citoyens et de leurs biens 02 Gestion interne et soutien			
<b>RESPONSABLE:</b>	Guy Coulombe, Directeur général intérimaire			
Supercatégorie et catégorie	Crédits 1998-1999	Crédits comparatifs 1997-1998	Augmentation (diminution)	
			k\$	%
<b>Rémunération</b>	142 901.8	144 042.1	(1 140.3)	(0.8)
<b>Fonctionnement</b>	59 235.1	50 840.0	8 395.1	16.5
<b>Capital</b>	4 415.0	2 259.4	2 155.6	95.4
<b>Affectation à un fonds spécial</b>				
- Rémunération	78 813.6	80 572.3	(1 758.7)	(2.2)
- Fonctionnement	21 410.8	21 733.7	(322.9)	(1.5)
- Capital	1 867.8	1 112.6	755.2	67.9
- Intérêt	118.6	0.0	118.6	100.0
<b>Transfert</b>	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Provision pour créances douteuses</b>	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Prêts, placements et avances</b>	10.0	10.0	0.0	0.0
<b>TOTAL :</b>	308 772.7	300 570.1	8 202.6	2.7
<b>Effectif régulier autorisé</b>	2382	2368	14.0	0.6
<b>Effectif total autorisé</b>	2404	2390	14.0	0.6

## SOMMAIRE DES CRÉDITS

<b>PROGRAMME:</b>	<b>02 Sûreté du Québec</b>			
<b>ÉLÉMENT:</b>	<b>01 Protection de la société, des citoyens et de leurs biens</b>			
<b>RESPONSABLE:</b>	<b>Guy Coulombe, Directeur général intérimaire</b>			
<b>Supercatégorie et catégorie</b>	<b>Crédits 1998-1999</b>	<b>Crédits comparatifs 1997-1998</b>	<b>Augmentation (diminution)</b>	
			<b>k\$</b>	<b>%</b>
<b>Rémunération</b>	114 151.3	118 996.6	(4 845.3)	(4.1)
<b>Fonctionnement</b>	12 423.0	10 481.7	1 941.3	18.5
<b>Capital</b>	0.0	205.0	(205.0)	(100.0)
<b>Affectation à un fonds spécial</b>				
- Rémunération	55 225.3	56 365.0	(1 139.7)	(2.0)
- Fonctionnement	1 184.5	1 438.5	(254.0)	(17.7)
- Capital	0.0	0.0	0.0	0.0
- Intérêt	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Transfert</b>	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Provision pour créances douteuses</b>	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Prêts, placements et avances</b>	10.0	10.0	0.0	0.0
<b>TOTAL :</b>	<b>182 994.1</b>	<b>187 496.8</b>	<b>(4 502.7)</b>	<b>(2.4)</b>
<b>Effectif régulier autorisé</b>	1834	1827	7.0	0.4
<b>Effectif total autorisé</b>	1834	1827	7.0	0.4

## SOMMAIRE DES CRÉDITS

<b>PROGRAMME:</b>	<b>02 Sûreté du Québec</b>			
<b>ÉLÉMENT:</b>	<b>02 Gestion interne et soutien</b>			
<b>RESPONSABLE:</b>	<b>Guy Coulombe, Directeur général intérimaire</b>			
<b>Supercatégorie et catégorie</b>	<b>Crédits 1998-1999</b>	<b>Crédits comparatifs 1997-1998</b>	<b>Augmentation (diminution)</b>	
			<b>k\$</b>	<b>%</b>
<b>Rémunération</b>	28 750.5	25 045.5	3 705.0	14.8
<b>Fonctionnement</b>	46 812.1	40 358.3	6 453.8	16.0
<b>Capital</b>	4 415.0	2 054.4	2 360.6	114.9
<b>Affectation à un fonds spécial</b>				
- Rémunération	23 588.3	24 207.3	(619.0)	(2.6)
- Fonctionnement	20 226.3	20 295.2	(68.9)	(0.3)
- Capital	1 867.8	1 112.6	755.2	67.9
- Intérêt	118.6	0.0	118.6	100.0
<b>Transfert</b>	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Provision pour créances douteuses</b>	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Prêts, placements et avances</b>	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>TOTAL :</b>	<b>125 778.6</b>	<b>113 073.3</b>	<b>12 705.3</b>	<b>11.2</b>
<b>Effectif régulier autorisé</b>	548	541	7.0	1.3
<b>Effectif total autorisé</b>	570	563	7.0	1.2

## ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de dollars)

. Explication des écarts par super-catégories		
<b>RÉMUNÉRATION :</b>	( 1 140,3 K\$)	
• Mesures de rationalisation des dépenses, de réorganisation du travail et de redéploiement des ressources	( 1 819,8 )	
• Indexation	1 093,8	
• Ajustement suite au programme de départs volontaires des civils	( 414,3 )	
	<hr/>	<b><u>( 1 140,3 )</u></b>
<b>FONCTIONNEMENT:</b>	8 395,1 K\$	
• Mesures de développement reliées à la mise en place de la police de proximité, à la réforme des services spécialisés, à la modernisation de la plate-forme technologique et à la réforme dans le domaine de la formation	5 400,0	
• Commissions Poitras et Roberge	2 212,7	
• Indexation	963,9	
• Affaires internes (déontologie)	( 250,0 )	
• Ajustement des loyers de la S.I.Q.	136,1	
• Mesures de rationalisation des dépenses, de réorganisation du travail et de redéploiement des ressources	( 67,6 )	
	<hr/>	<b><u>8 395,1</u></b>
<b>CAPITAL :</b>	2 155,6 K\$	
• Ajustement du coût du parc de véhicules	3 000,0	
• Mesures de rationalisation des dépenses, de réorganisation du travail et de redéploiement des ressources	( 877,5 )	
• Indexation	33,1	
	<hr/>	<b><u>2 155,6</u></b>
<b>AFFECTATION À UN FONDS SPÉCIAL</b>		
- <u>Rémunération :</u>	( 1 758,7 K\$)	
• Mesures de rationalisation des dépenses, de réorganisation du travail et de redéploiement des ressources	( 2 380,8 )	
• Indexation	615,5	
• Ajustement pour la perte de tarification du Fonds des services de police	421,0	
• Ajustement suite au programme de départs volontaires des civils	( 414,4 )	
	<hr/>	<b><u>( 1 758,7 )</u></b>

## ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de dollars)

. Explication des écarts par super-catégories		
<b>AFFECTATION À UN FONDS SPÉCIAL</b>		
- <u>Fonctionnement</u> :	( 322,9 K\$)	
• Mesures de rationalisation des dépenses, de réorganisation du travail et de redéploiement des ressources	( 795,2 )	
• Indexation	411,9	
• Ajustement pour la perte de tarification du Fonds des services de police	60,4	
	<hr/>	<b>( 322,9 )</b>
<b>AFFECTATION À UN FONDS SPÉCIAL</b>		
- <u>Capital</u> :	755,2 K\$	
• Ajustement du coût du parc de véhicules	1 000,0	
• Indexation	17,1	
• Mesures de rationalisation des dépenses, de réorganisation du travail et de redéploiement des ressources	( 261,9 )	
	<hr/>	<b><u>755,2</u></b>
<b>AFFECTATION À UN FONDS SPÉCIAL</b>		
- <u>Intérêts</u> :	118,6 K\$	
• Ajustement pour la perte de tarification du Fonds des services de police (intérêts sur les avances consenties par le ministère des Finances au Fonds)		<b><u>118,6</u></b>
<b>TOTAL ÉLÉMENTS 01 ET 02</b>		<b>8 202,6</b>

## ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de dollars)

. Explication des écarts par super-catégories		
<b>RÉMUNÉRATION :</b>	( 4 845,3 K\$)	
• Mesures de rationalisation des dépenses, de réorganisation du travail et de redéploiement des ressources	( 5 741,4 )	
• Indexation	896,1	
	<hr/>	<b>( 4 845,3 )</b>
<b>FONCTIONNEMENT :</b>	1 941,3 K\$	
• Mesures de développement reliées à la mise en place de la police de proximité	1 000,0	
• Indexation	199,1	
• Mesures de rationalisation des dépenses, de réorganisation du travail et de redéploiement des ressources	742,2	
	<hr/>	<b>1 941,3</b>
<b>CAPITAL :</b>	( 205,0 K\$)	
• Mesures de rationalisation des dépenses, de réorganisation du travail et de redéploiement des ressources	( 206,5 )	
• Indexation	1,5	
	<hr/>	<b>( 205,0 )</b>
<b>AFFECTATION À UN FONDS SPÉCIAL</b>		
- <u>Rémunération :</u>	( 1 139,7 K\$)	
• Mesures de rationalisation des dépenses, de réorganisation du travail et de redéploiement des ressources	( 1 823,3 )	
• Indexation	424,4	
• Ajustement pour la perte de tarification du Fonds des services de police	259,2	
	<hr/>	<b>( 1 139,7 )</b>
<b>AFFECTATION À UN FONDS SPÉCIAL</b>		
- <u>Fonctionnement :</u>	( 254,0 K\$)	
• Mesures de rationalisation des dépenses, de réorganisation du travail et de redéploiement des ressources	( 312,5 )	
• Indexation	27,3	
• Ajustement pour la perte de tarification du Fonds des services de police	31,2	
	<hr/>	<b>( 254,0 )</b>
<b>TOTAL ÉLÉMENT 01</b>		<b>(4 502,7)</b>

## ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de dollars)

. Explication des écarts par super-catégories		
<b>RÉMUNÉRATION : 3 705,0 K\$</b>		
• Mesures de rationalisation des dépenses, de réorganisation du travail et de redéploiement des ressources	3 921,6	
• Indexation	197,7	
• Ajustement suite au programme de départs volontaires des civils	( 414,3 )	
	<hr/>	<b><u>3 705,0</u></b>
<b>FONCTIONNEMENT : 6 453,8 K\$</b>		
• Mesures de développement reliées à la réforme des services spécialisés, à la modernisation de la plateforme technologique et à la réforme dans le domaine de la formation	4 400,0	
• Commissions Poitras et Roberge	2 212,7	
• Indexation	764,8	
• Ajustement des loyers de la S.I.Q.	136,1	
• Mesures de rationalisation des dépenses, de réorganisation du travail et de redéploiement des ressources	( 809,8 )	
• Affaires internes (déontologie)	( 250,0 )	
	<hr/>	<b><u>6 453,8</u></b>
<b>CAPITAL : 2 360,6 K\$</b>		
• Ajustement du coût du parc de véhicules	3 000,0	
• Indexation	31,6	
• Mesures de rationalisation des dépenses, de réorganisation du travail et de redéploiement des ressources	( 671,0 )	
	<hr/>	<b><u>2 360,6</u></b>
<b>AFFECTATION À UN FONDS SPÉCIAL</b>		
<b>- Rémunération : ( 619,0 K\$)</b>		
• Mesures de rationalisation des dépenses, de réorganisation du travail et de redéploiement des ressources	( 557,5 )	
• Ajustement suite au programme de départs volontaires des civils	( 414,4 )	
• Indexation	191,1	
• Ajustement pour la perte de tarification du Fonds des services de police	161,8	
	<hr/>	<b><u>( 619,0 )</u></b>

## ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de dollars)

. Explication des écarts par super-catégories		
<b>AFFECTATION À UN FONDS SPÉCIAL</b>		
- <u>Fonctionnement</u> :	( 68,9 K\$)	
• Mesures de rationalisation des dépenses, de réorganisation du travail et de redéploiement des ressources	( 482,7 )	
• Indexation	384,6	
• Ajustement pour la perte de tarification du Fonds des services de police	29,2	
	<hr/>	<b>( 68,9 )</b>
<b>AFFECTATION À UN FONDS SPÉCIAL</b>		
- <u>Capital</u> :	755,2 K\$	
• Ajustement du coût du parc de véhicules	1 000,0	
• Indexation	17,1	
• Mesures de rationalisation des dépenses, de réorganisation du travail et de redéploiement des ressources	( 261,9 )	
	<hr/>	<b>755,2</b>
<b>AFFECTATION À UN FONDS SPÉCIAL</b>		
- <u>Intérêts</u> :	118,6 K\$	
• Ajustement pour la perte de tarification du Fonds des services de police (intérêts sur les avances consenties par le ministère des Finances au Fonds)		<b>118,6</b>
<b>TOTAL ÉLÉMENT 02</b>		<b>12 705,3</b>

Identification	Titre
Programme	Garde des détenus et réinsertion sociale des délinquants
Élément	Services correctionnels
Responsable	M <sup>me</sup> Louise Pagé, sous-ministre associée

**MANDAT**

En tant que composante du système de justice pénale, la Direction générale des services correctionnels, en association avec ses partenaires de la communauté, a pour mandat :

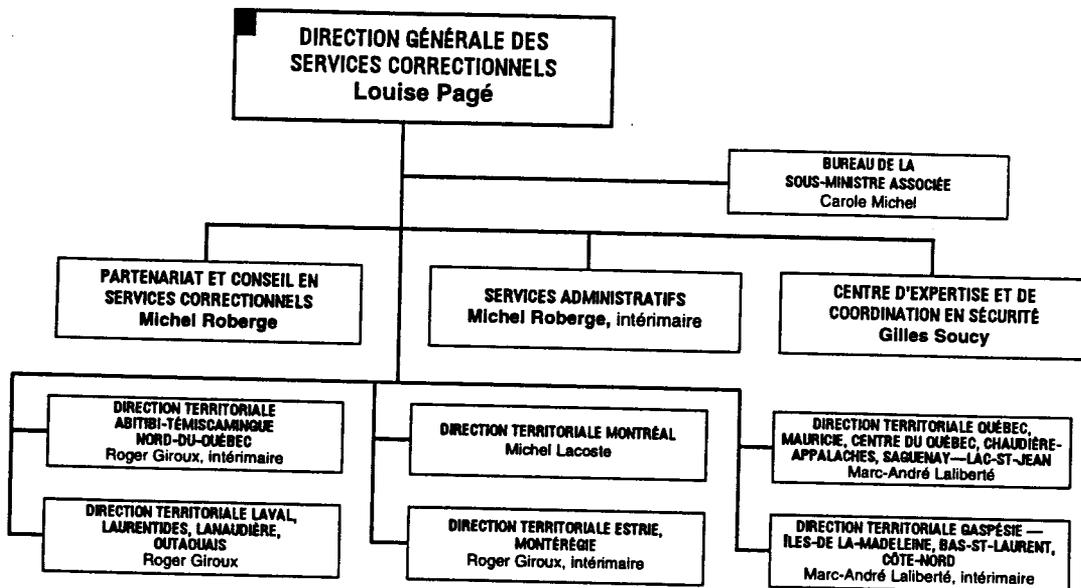
- d'éclairer les intervenants judiciaires sur tous les aspects devant permettre l'imposition des mesures non sentencielles et sentencielles appropriées aux personnes confiées aux SCQ;
- d'administrer les décisions du tribunal et les demandes des autres intervenants judiciaires en favorisant, auprès des personnes qui lui sont confiées, la prise en charge de leurs responsabilités et ce, dans le respect de leurs droits;
- de favoriser activement à la réinsertion sociale des personnes contrevenantes.

Ce faisant, contribuer à une meilleure protection de la société dans une perspective de développement social.

La Direction générale a amorcé en 1995-1996 la réforme de l'organisation correctionnelle québécoise. À partir d'un certain nombre de constats portant sur l'ensemble du système pénal et en tenant compte de l'évolution de l'environnement gouvernemental, social et pénal, la réforme propose de passer d'un traitement trop axé sur la répression et l'incarcération à un traitement plus axé, entre autres, sur la prévention, la résolution des conflits et un recours à l'incarcération pour les seuls individus qui menacent la sécurité de la population et sur une utilisation modérée et adéquate des systèmes pénal et correctionnel. Dans ce contexte, les actions entreprises ont touché la restructuration administrative de l'organisation afin d'intégrer et de régionaliser les services à la clientèle, la révision des processus de prestation de services, l'adaptation de la contribution des organismes communautaires, un meilleur arrimage des interventions des milieux ouvert et fermé ainsi que des avis mieux adaptés aux demandes des tribunaux.

La Direction générale des services correctionnels continuera au cours des trois prochaines années à développer et à formaliser ses relations de concertation avec ses partenaires, que ce soit à des fins d'autorégulation du système de justice pénale, d'accessibilité de la clientèle aux différentes ressources communautaires ou de mobilisation des organismes de la communauté en mesure de soutenir la réinsertion sociale des personnes contrevenantes. À cette fin, elle poursuivra les objectifs suivants :

- accentuer les efforts auprès des partenaires pour favoriser un meilleur arrimage entre la demande et l'offre de services correctionnels;
- améliorer la prestation de services aux personnes contrevenantes afin de favoriser leur réinsertion sociale et ce, en association avec la communauté;
- réviser la prestation de services en milieu ouvert en vue d'une meilleure efficience et efficacité;
- accentuer les efforts pour accroître les économies dans la gestion des services correctionnels.



Sommaire des effectifs

Catégorie d'emploi	1998-1999	Comparatif 1997-1998	Variation	
			#	%
Administrateur d'État	1	1	-	-
Cadres supérieurs	10	10	-	-
Cadres intermédiaires	265	265	-	-
Professionnels	317	337	(20)	(5,9)
Techniciens	55	55	-	-
Personnel de bureau	244	265	(21)	(7,9)
Agents de la paix	1654	1603	51	3,2
Ouvriers	136	136	-	-
<b>Effectif régulier autorisé</b>	<b>2682</b>	<b>2672</b>	<b>10</b>	<b>0,4</b>
<b>Effectif total autorisé</b>	<b>2782</b>	<b>2823</b>	<b>(41)</b>	<b>(1,5)</b>

## SOMMAIRE DES CRÉDITS

<b>PROGRAMME:</b>	<b>Garde des détenus et réinsertion sociale des délinquants</b>			
<b>ÉLÉMENT:</b>	<b>Services correctionnels</b>			
<b>RESPONSABLE:</b>	<b>Mme Louise Pagé, sous-ministre associée</b>			
<b>Supercatégorie et catégorie</b>	<b>Crédits 1998-1999</b>	<b>Crédits comparatifs 1997-1998</b>	<b>Augmentation (diminution)</b>	
			<b>k\$</b>	<b>%</b>
<b>Rémunération</b>	120 998,8	121 574,3	(575,5)	(0,5)
<b>Fonctionnement</b>	95 629,2	96 098,2	(469,0)	(0,5)
<b>Capital</b>	1 250,0	1 150,0	100,0	8,7
<b>Affectation à un fonds spécial</b> - Rémunération - Fonctionnement - Support				
<b>Transfert</b> - Support				
<b>Provision pour créances douteuses</b>				
<b>Prêts, placements et avances</b>	10,0	10,0		
<b>TOTAL :</b>	217 888,0	218 832,5	(944,5)	(0,4)
<b>Effectif régulier autorisé</b>	2682	2672	10	0,4
<b>Effectif total autorisé</b>	2782	2823	(41)	(1,5)

## ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de dollars)

. Explication de l'écart global de ( 944,5 )

. Annualisation du programme de départs volontaires 1997-1998 (3/12 d'année)		(644,5)
. Mesures de réduction des dépenses en 1998-1999		(4 374,0)
. Rationalisation du temps supplémentaire en détention	(405,5)	
. Révision des conditions de travail des agents des services correctionnels	(1 100,0)	
. Rationalisation des unités de mouvements et comparutions dans les palais de justice	(510,0)	
. Rationalisation des soins infirmiers et médicaux	(300,0)	
. Retrait de l'indexation des loyers	(58,5)	
. Autres mesures à identifier	(2 000,0)	
. Réallocation ministérielle pour la continuité des services à la suite des programmes de départs volontaires des deux dernières années		875,6
. Indexation de la rémunération et des autres dépenses		2 905,1
. Ajustement du SCT		
. Projets immobiliers terminés en 1997-1998		217,3
. Divers		17,9
. Transfert de postes et crédits en provenance du Commissaire à la déontologie policière (pr. 04-04)		58,1
		<hr/>
<b>Total des variations budgétaires</b>		<b>(944,5)</b>

## ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de dollars)

. Explication des écarts par supercatégories

**Rémunération: ( 575,5 )**

. Annualisation du programme de départs volontaires 1997-1998 (3/12 d'année)		(643,1)	
. Indexation		1 034,9	
. Réallocation ministérielle pour la continuité des services à la suite des départs volontaires		875,6	
. Mesures de réduction des dépenses en 1998-1999		(4 015,5)	
. Rationalisation du temps supplémentaire en détention	(405,5)		
. Révision des conditions de travail des agents des services correctionnels	(1 100,0)		
. Rationalisation des unités de mouvements et comparution dans les palais de justice	(510,0)		
. Diverses mesures de compression à identifier	(2 000,0)		
. Transfert d'un poste et crédits en provenance du Commissaire à la déontologie policière (pr. 04-04)		58,1	
. Réaménagement entre supercatégories		2 114,0	
. Ajustement du SCT		0,5	
			(575,5)

**Fonctionnement: ( 469,0 )**

. Indexation		1 849,2	
. Mesures de réduction des dépenses en 1998-1999		(358,5)	
. Rationalisation des soins infirmiers et médicaux	(300,0)		
. Retrait de l'indexation des loyers	( 58,5)		
. Ajustement du SCT		234,7	
. Projets immobiliers terminés en 1997-1998	217,3		
. Divers	17,4		
. Réaménagement entre supercatégories		(2 194,4)	
			(469,0)

**Capital: 100,0**

. Annualisation du programme de départs volontaires 1997-1998 (3/12 d'année)		(1,4)	
. Indexation		21,0	
. Réaménagement entre supercatégories		80,4	
			100,0

**Total des variations budgétaires (944,5)**

Identification	Titre
Programme	Garde des détenus et réinsertion sociale des délinquants
Élément	Commission québécoise des libérations conditionnelles
Responsable	Madame Isabelle Demers, présidente

## MANDAT

Les deux grands axes de la mission et du mandat légal de la Commission québécoise des libérations conditionnelles sont la protection du public et la réinsertion sociale des personnes contrevenantes. Dans cette optique, la Commission a pour mandat fondamental d'octroyer ou de refuser une libération conditionnelle à toute personne détenue pour plus de six mois dans un établissement de détention de juridiction provinciale.

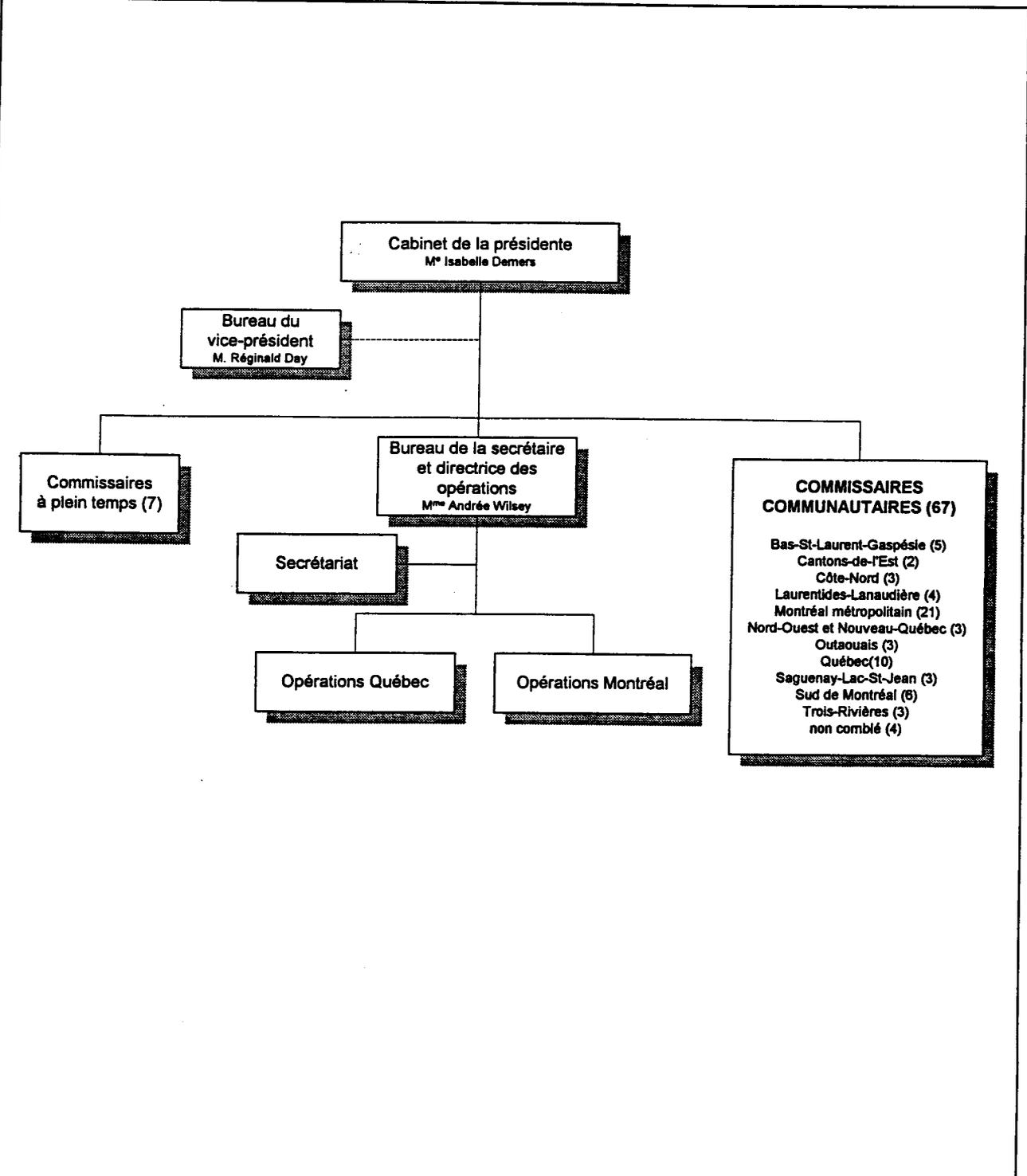
En vertu de la Loi favorisant la libération conditionnelle des détenus, la Commission québécoise des libérations conditionnelles doit procéder à l'examen du cas de la personne détenue au moment de son admissibilité à une libération conditionnelle totale, soit généralement au 1/3 de la sentence d'incarcération, à moins que cette personne n'y renonce par écrit. Celle-ci n'a donc pas à en faire la demande pour que l'on procède à l'étude de son dossier.

Il importe également de souligner qu'en vertu d'ententes fédérales-provinciales, la Commission a juridiction sur les détenus qui, bien que condamnés à une peine de plus de 2 ans, sont incarcérés dans un centre de détention du Québec.

Elle agit aussi comme tribunal d'appel pour les cas de refus et de révocation en matière d'absence temporaire.

Au Québec, la personne détenue a le droit d'être présente à l'audience et d'être représentée ou assistée par toute personne de son choix, à l'exception d'une personne détenue dans un autre centre de détention. Les audiences sont tenues dans les dix-huit (18) établissements de détention du Québec par deux commissaires, soit un membre à plein temps et un membre à temps partiel, aussi appelé commissaire communautaire. La Commission prend sa décision après avoir consulté l'administrateur de l'établissement de détention et en tenant compte de la personnalité et du comportement de la personne détenue, de sa capacité à remplir ses obligations, de ses projets, de ses relations familiales et sociales, de ses emplois antérieurs, de ses aptitudes au travail, de son casier judiciaire et de sa conduite pendant une période d'absence temporaire accordée en vertu de la Loi sur les services correctionnels (L.R.Q., c. S-4.01) ou pendant la période de détention ou une libération conditionnelle. La décision de la Commission est rendue à la majorité des voix. Elle est motivée et communiquée verbalement et par écrit à la personne détenue, généralement le même jour.

L'octroi d'une libération conditionnelle est toujours assorti de six conditions obligatoires. Le cas échéant, des conditions spécifiques peuvent également être imposées selon la situation particulière de chaque personne libérée sous condition. Un manquement aux conditions ou une récidive peut entraîner une suspension ou une révocation de la libération conditionnelle.



Sommaire des effectifs

Catégorie d'emploi	1998-1999	Comparatif 1997-1998	Variation	
			#	%
Présidente	1	1	-	-
Commissaires	8	8	-	-
Cadres supérieurs	1	1	-	-
Professionnels	8	8	-	-
Techniciens	1	1	-	-
Personnel de bureau	13	13	-	-
Agents de la paix				
Ouvriers				
<b>Effectif régulier autorisé</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	-	-
<b>Effectif total autorisé</b>	<b>34</b>	<b>34</b>	-	-

## SOMMAIRE DES CRÉDITS

<b>PROGRAMME:</b>	<b>Garde des détenus et réinsertion sociale des délinquants</b>			
<b>ÉLÉMENT:</b>	<b>Commission québécoise des libérations conditionnelles</b>			
<b>RESPONSABLE:</b>	<b>Mme Isabelle Demers, présidente</b>			
<b>Supercatégorie et catégorie</b>	<b>Crédits 1998-1999</b>	<b>Crédits comparatifs 1997-1998</b>	<b>Augmentation (diminution)</b>	
			<b>k\$</b>	<b>%</b>
<b>Rémunération</b>	1 800,8	1 708,6	92,2	5,4
<b>Fonctionnement</b>	714,3	812,2	(97,9)	(12,1)
<b>Capital</b>	10,4	10,2	0,2	2,0
<b>Affectation à un fonds spécial</b> - Rémunération - Fonctionnement - Support				
<b>Transfert</b> - Support				
<b>Provision pour créances douteuses</b>				
<b>Prêts, placements et avances</b>	1,2	1,2		
<b>TOTAL :</b>	<b>2 526,7</b>	<b>2 532,2</b>	<b>(5,5)</b>	<b>(0,2)</b>
<b>Effectif régulier autorisé</b>	32	32		
<b>Effectif total autorisé</b>	34	34		

## ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de dollars)

. Explication de l'écart global de <u>(5,5)</u>		
. Annualisation du programme de départs volontaires 1997-1998 (3/12 d'année)		(34,4)
. Mesures de réduction des dépenses en 1998-1999		(55,5)
. Mesures paramétriques (effort de 2%)	(50,6)	
. Retrait de l'indexation des loyers	(4,9)	
. Réallocation ministérielle pour la continuité des services à la suite des programmes de départs volontaires des deux dernières années		46,7
. Indexation de la rémunération et des autres dépenses		37,7
		<hr/>
<b>Total des variations budgétaires</b>		<b>(5,5)</b>

## ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de dollars)

. Explication des écarts par supercatégories

**Rémunération: 92,2**

. Annualisation du programme de départs volontaires 1997-1998 (3/12 d'année)	(34,4)	
. Réallocation ministérielle pour la continuité des services à la suite des départs volontaires	46,7	
. Indexation	22,1	
. Réaménagement entre supercatégories	57,8	
		92,2

**Fonctionnement: (97,9)**

. Mesure de réduction des dépenses en 1998-1999	(55,5)	
. Mesures paramétriques (effort de 2%)	(50,6)	
. Retrait de l'indexation des loyers	( 4,9)	
. Indexation	15,4	
. Réaménagement entre supercatégories	(57,8)	
		(97,9)

**Capital: 0,2**

. Indexation	0,2	
		0,2

<b>Total des variations budgétaires</b>		<b>(5,5)</b>
---	--	--------------

Identification	Titre
Programme	Sécurité et prévention
Élément	Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale
Responsables	M. Charles Côté, sous-ministre associé M. Yves Ste-Marie, directeur du Laboratoire

**MANDAT**

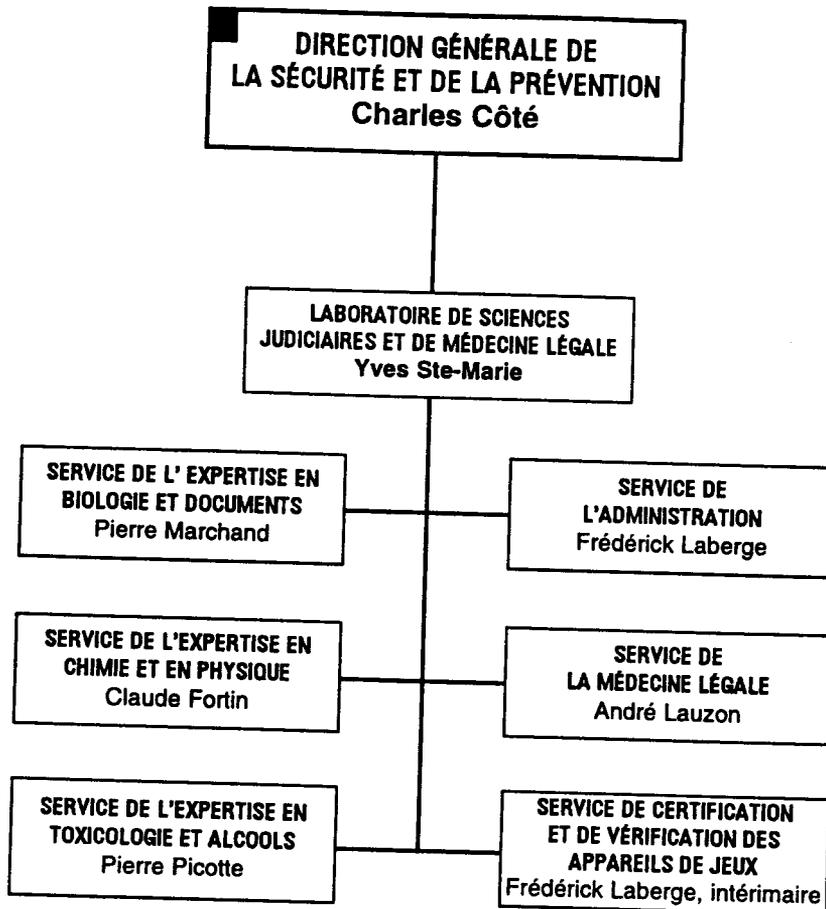
Le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale de la Direction générale de la sécurité et de la prévention a pour mandat d'effectuer, à des fins d'administration de la justice et de soutien aux enquêtes policières et judiciaires, des expertises impartiales dans différents domaines hautement spécialisés. Le système judiciaire en place au Québec étant basé sur la présomption d'innocence, cette direction doit fournir le support nécessaire à l'administration de la justice, notamment par l'entremise d'expertises judiciaires. C'est ainsi que le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale recueille des éléments de preuve et d'expertise judiciaire dans le domaine de la médecine légale, des sciences judiciaires, de la toxicologie et de l'alcool, de la chimie, de la physique, de la biologie et de l'expertise comptable.

En plus de soutenir et d'orienter les enquêtes policières, les résultats des expertises peuvent conduire à innocenter des suspects et à éviter que des accusations préjudiciables ne soient portées contre eux. À l'inverse, ils servent souvent à incriminer un suspect.

Le Laboratoire a amélioré de façon significative au cours de la dernière année son expertise en matière de production de la preuve par le recours à une nouvelle technologie en matière d'analyse de l'ADN humain. Il se met aussi au diapason des autres juridictions nord-américaines et pourra participer à l'échange d'information avec ces dernières.

Le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale participe également au processus garantissant l'intégrité des appareils de jeux pour les casinos d'État et le système public de loterie vidéo. Il est responsable de la certification des jeux et des prototypes d'appareils, de même que de la vérification des jeux et des appareils à l'issue de leur fabrication ou lorsque des modifications y sont apportées.

Sur le plan administratif, la transformation de la Direction des expertises judiciaires en une Unité autonome de services (UAS), tout en mettant l'accent sur la mesure des résultats attendus, lui a donné plus de latitude dans sa gestion quotidienne. Dans ce contexte, le Laboratoire envisage notamment de mettre davantage à contribution ses clientèles dans le financement de ses services.



**Sommaire des effectifs**

Catégorie d'emploi	1998-1999	Comparatif 1997-1998	Variation	
			#	%
Administrateurs d'État				
Cadres supérieurs	1	1	-	-
Cadres intermédiaires	3	3	-	-
Professionnels	54	48	6	12,5
Techniciens	28	28	-	-
Personnel de bureau	18	18	-	-
Agents de la paix				
Ouvriers				
<b>Effectif régulier autorisé</b>	<b>104</b>	<b>98</b>	<b>6</b>	<b>6,1</b>
<b>Effectif total autorisé</b>	<b>104</b>	<b>98</b>	<b>6</b>	<b>6,1</b>

## SOMMAIRE DES CRÉDITS

<b>PROGRAMME:</b>	<b>Sécurité et prévention</b>			
<b>ÉLÉMENT:</b>	<b>Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale</b>			
<b>RESPONSABLES:</b>	<b>M. Charles Côté, sous-ministre associé M. Yves Ste-Marie, directeur du Laboratoire</b>			
<b>Supercatégorie et catégorie</b>	<b>Crédits 1998-1999</b>	<b>Crédits comparatifs 1997-1998</b>	<b>Augmentation (diminution)</b>	
			<b>k\$</b>	<b>%</b>
<b>Rémunération</b>	4 771,7	4 840,6	(68,9)	(1,4)
<b>Fonctionnement</b>	1 854,9	1 815,5	39,4	2,2
<b>Capital</b>	208,8	103,8	105,0	101,2
<b>Affectation à un fonds spécial</b> - Rémunération - Fonctionnement - Support				
<b>Transfert</b> - Support				
<b>Provision pour créances douteuses</b>				
<b>Prêts, placements et avances</b>				
<b>TOTAL :</b>	6 835,4	6 759,9	75,5	1,1
<b>Effectif régulier autorisé</b>	104	98	6	6,1
<b>Effectif total autorisé</b>	104	98	6	6,1

## ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de dollars)

. Explication de l'écart global de 75,5

. Annualisation du programme de départs volontaires 1997-1998 (3/12 d'année)		(109,2)
---	--	---------

. Mesures de réduction des dépenses en 1998-1999		(154,5)
. Mesures paramétriques (effort de 2%)	(135,2)	
. Retrait de l'indexation des loyers	(19,3)	

. Réallocation ministérielle pour la continuité des services à la suite des programmes de départs volontaires des deux dernières années		263,0
---	--	-------

. Indexation de la rémunération et des autres dépenses		76,2
--	--	------

<b>Total des variations budgétaires</b>		<b>75,5</b>
---	--	-------------

## ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de dollars)

. Explication des écarts par supercatégories

**Rémunération: ( 68,9 )**

. Annualisation du programme de départs volontaires 1997-1998 (3/12)	(109,2)	
. Indexation	39,7	
. Réallocation ministérielle pour la continuité des services à la suite des départs volontaires	263,0	
. Réaménagement entre supercatégories	(262,4)	
		(68,9)

**Fonctionnement: 39,4**

. Indexation		34,5	
. Mesures de réduction des dépenses en 1998-1999		(154,5)	
. Mesures paramétriques (effort de 2%)	(135,2)		
. Retrait de l'indexation des loyers	(19,3)		
. Réaménagement entre supercatégories		159,4	
			39,4

**Capital: 105,0**

. Indexation		2,0	
. Réaménagement entre supercatégories		103,0	
			105,0

<b>Total des variations budgétaires</b>			<b>75,5</b>
---	--	--	-------------

Identification	Titre
Programme	Sécurité et prévention
Élément	Affaires policières, sécurité-protection, sécurité civile
Responsable	M. Charles Côté, sous-ministre associé

## MANDAT

La Direction générale de la sécurité et de la prévention a pour mandat de conseiller le Ministre en matière d'organisation policière, de prévention de la criminalité, de sécurité publique et de protection de la population contre les sinistres d'origine naturelle ou technologique.

À cette fin, la Direction générale de la sécurité et de la prévention est chargée d'élaborer et de proposer des politiques applicables en ces domaines. Elle s'assure également de la mise en place de mesures préventives et d'activités de formation en sécurité civile et incendie. Elle veille à l'application des lois relatives au milieu policier et favorise la promotion de la coordination de l'action policière et du milieu de la prévention. Également, la direction générale délivre, renouvelle, suspend ou révoque les permis d'agences d'investigation ou de sécurité. Enfin, cette dernière est chargée d'assurer le transport et la protection des membres du Conseil exécutif et la sécurité de certains édifices gouvernementaux.

La direction générale comprend cinq unités administratives : la Direction des affaires policières et de la sécurité-incendie, la Direction de la sécurité civile et des régions, la Direction des services de sécurité et de protection, le Service général d'inspection des corps policiers et le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale, qui fut transformé en 1996-1997 en unité autonome de services.

### La Direction des affaires policières et de la sécurité-incendie

La Direction des affaires policières et de la sécurité-incendie est responsable de l'application des dispositions de la Loi de police (L.R.Q., c. P-13) relatives à l'établissement, au maintien ou à l'abolition d'un corps de police ou à la diminution de son effectif. Elle conseille les autorités du Ministère relativement à la conclusion d'ententes intermunicipales et aux demandes d'enquête sur les services de police qui sont soumises à l'approbation du Ministre. Elle prépare également les dossiers relatifs aux permis d'agences d'investigation ou de sécurité ainsi que pour la nomination des constables spéciaux. De plus, elle favorise la coordination des activités policières, notamment à la suite des questions soulevées par les tribunaux ou le Bureau du coroner, ou encore à la suite de l'adoption de différentes lois par l'Assemblée nationale. Elle exerce aussi ses fonctions en favorisant le développement et la promotion de la prévention de la criminalité au Québec et elle coordonne l'action des différents partenaires impliqués en ce domaine. Finalement, elle fournit l'expertise en matière de prévention et de lutte aux incendies.

### La Direction de la sécurité civile et des régions

La Direction de la sécurité civile et des régions doit s'assurer de la mise en place des mesures et des activités qui tendent à éviter que ne se produise un événement portant atteinte à la sécurité d'une personne et causant des dommages aux biens ou, le cas échéant, qui tendent à en réduire les effets et qui permettent un retour à la vie normale. À cette fin, elle administre la Loi sur la protection des personnes et des biens en cas de sinistre (L.R.Q., c.P-38.1). Elle assure des services conseils en matière de sécurité civile, de sécurité incendie et d'affaires policières auprès d'intervenants régionaux. De plus, elle développe et gère des programmes d'aide financière aux sinistrés. Elle compte sept points de service où sont offerts aux 1 400 municipalités du Québec les conseils et l'information dont elles ont besoin dans leurs démarches pour planifier la sécurité civile sur leur territoire.

### La Direction des services de sécurité et de protection

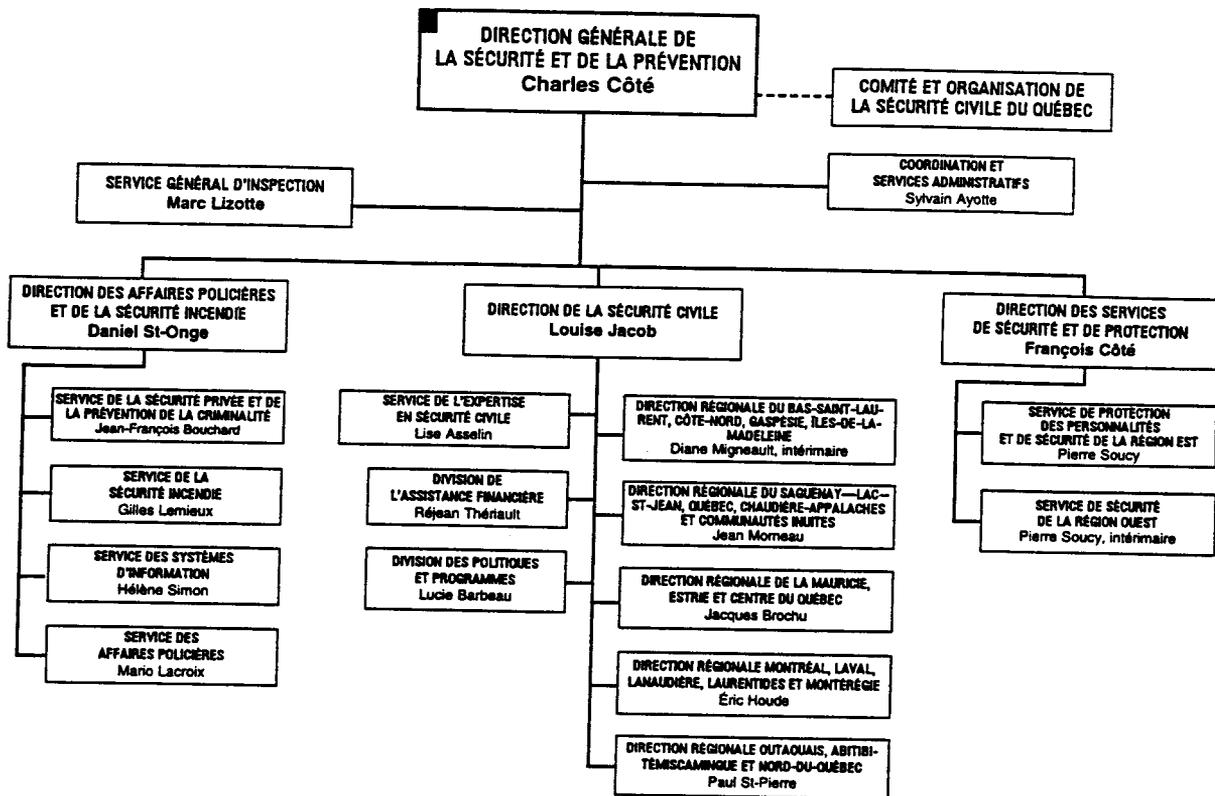
La Direction des services de sécurité et de protection a un double mandat. En premier lieu, elle assure la sécurité et le maintien de l'ordre dans les palais de justice et dans certains édifices gouvernementaux. Deuxièmement, elle assure la protection et le transport des membres du Conseil exécutif et de différentes personnalités désignées par le gouvernement.

### Le Service général d'inspection des corps policiers

Le Service général d'inspection des corps policiers assume l'inspection de l'administration de la Sûreté du Québec et des autres corps de police du Québec ainsi que les activités de leurs membres et des constables spéciaux.

### Le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale

Le mandat de cette unité administrative est décrit au programme 04, élément 01.



Sommaire des effectifs

Catégorie d'emploi	1998-1999	Comparatif 1997-1998	Variation	
			#	%
Administrateurs d'État	1	1	-	-
Cadres supérieurs	11	11	-	-
Cadres intermédiaires	14	14	-	-
Professionnels	86	86	-	-
Techniciens	4	4	-	-
Personnel de bureau	47	47	-	-
Agents de la paix	279	255	24	9,4
Ouvriers				
<b>Effectif régulier autorisé</b>	<b>442</b>	<b>418</b>	<b>24</b>	<b>5,7</b>
<b>Effectif total autorisé</b>	<b>444</b>	<b>420</b>	<b>24</b>	<b>5,7</b>

## SOMMAIRE DES CRÉDITS

<b>PROGRAMME:</b>	<b>Sécurité et prévention</b>			
<b>ÉLÉMENT:</b>	<b>Affaires policières, sécurité-protection, sécurité civile</b>			
<b>RESPONSABLE:</b>	<b>M. Charles Côté, sous-ministre associé</b>			
Supercatégorie et catégorie	Crédits 1998-1999	Crédits comparatifs 1997-1998	Augmentation (diminution)	
			k\$	%
<b>Rémunération</b>	19 197,5	19 347,9	(150,4)	(0,8)
<b>Fonctionnement</b>	7 500,7	7 603,3	(102,6)	(1,3)
<b>Capital</b>	237,0	487,7	(250,7)	(51,4)
<b>Affectation à un fonds spécial</b>				
- Rémunération		6 800,0	(6 800,0)	(100,0)
- Fonctionnement		400,0	(400,0)	(100,0)
- Support	7 000,0	311 800,0	(304 800,0)	(97,8)
<b>Transfert</b>				
- Support	4 190,3	4 217,0	(26,7)	(0,6)
<b>Provision pour créances douteuses</b>				
<b>Prêts, placements et avances</b>	14,5	7,5	7,0	93,3
<b>TOTAL :</b>	<b>38 140,0</b>	<b>350 663,4</b>	<b>(312 523,4)</b>	<b>(89,1)</b>
<b>Effectif régulier autorisé</b>	442	418	24	5,7
<b>Effectif total autorisé</b>	444	420	24	5,7

## ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de dollars)

. Explication de l'écart global de ( 312 523,4 )

. Annualisation du programme de départs volontaires 1997-1998 (3/12 d'année)		(401,9)
. Mesures de réduction des dépenses en 1998-1999		(650,1)
. Mesures paramétriques (effort de 2%)	(631,2)	
. Retrait de l'indexation des loyers	(18,9)	
. Réallocation ministérielle		18,0
. Indexation de la rémunération et des autres dépenses		314,0
. Ajustements du SCT		(311 803,4)
. Affectation des crédits au Fonds relatif à la tempête de verglas en 1997-1998	(312 000,0)	
. Crédits additionnels pour la Commission d'enquête Poitras	242,3	
. Projets immobiliers terminés en 1997-1998	(45,7)	

**Total des variations budgétaires****(312 523,4)**

## ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de dollars)

## . Explication des écarts par supercatégories

**Rémunération: ( 150,4 )**

. Annualisation du programme de départs volontaires 1997-1998 (3/12 d'année)		(401,9)	
. Indexation		157,8	
. Réallocation ministérielle		18,0	
. Mesures de réduction des dépenses en 1998-1999			
. Mesures paramétriques (effort de 2%)		(451,1)	
. Réaménagement entre supercatégories		526,8	
			(150,4)

**Fonctionnement: ( 102,6 )**

. Indexation		140,4	
. Mesures de réduction des dépenses en 1998-1999		(199,0)	
. Mesures paramétriques (effort de 2%)	(180,1)		
. Retrait de l'indexation des loyers	(18,9)		
. Ajustements du SCT		196,6	
. Crédits additionnels pour la Commission d'enquête Poitras	242,3		
. Projets immobiliers terminés en 1997-1998	(45,7)		
. Réaménagement entre supercatégories		(240,6)	
			(102,6)

**Capital: ( 250,7 )**

. Indexation		9,1	
. Réaménagement entre supercatégories		(259,8)	
			(250,7)

**Affectation à un fonds spécial: ( 312 000,0 )**

. Affectation des crédits au Fonds relatif à la tempête de verglas en 1997-1998			(312 000,0)
--	--	--	-------------

**Transfert: ( 26,7 )**

. Indexation		6,7	
. Réaménagement entre supercatégories		(33,4)	
			(26,7)

**Prêts, placements et avances: 7,0**

. Réaménagement entre supercatégories			7,0
---------------------------------------	--	--	-----

<b>Total des variations budgétaires</b>			<b>(312 523,4)</b>
---	--	--	--------------------

Identification	Titre
Programme	Sécurité et prévention
Élément	Recherche des causes et des circonstances des décès
Responsable	M <sup>e</sup> Pierre Morin, coroner en chef

**MANDAT**

En vertu de la Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès (L.R.Q., c. R-0.2), le coroner est un officier public qui a compétence à l'égard de tout décès survenu au Québec, de même que sur tout mode de disposition, au Québec, du cadavre de toute personne décédée hors du Québec dans des circonstances obscures ou violentes, ou dont les causes médicales probables du décès sont inconnues.

Certains types de décès doivent lui être obligatoirement signalés:

- décès d'une personne dont l'identité est inconnue;
- décès survenu dans des circonstances obscures ou violentes;
- décès au sujet duquel un médecin ne peut établir la cause probable;
- décès survenu dans un des lieux suivants :

centre de détention et pénitencier, centre d'accueil de la classe des centres de réadaptation au sens de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-5), famille d'accueil, garderie, poste de police et établissement où des personnes sont admises en cure fermée;

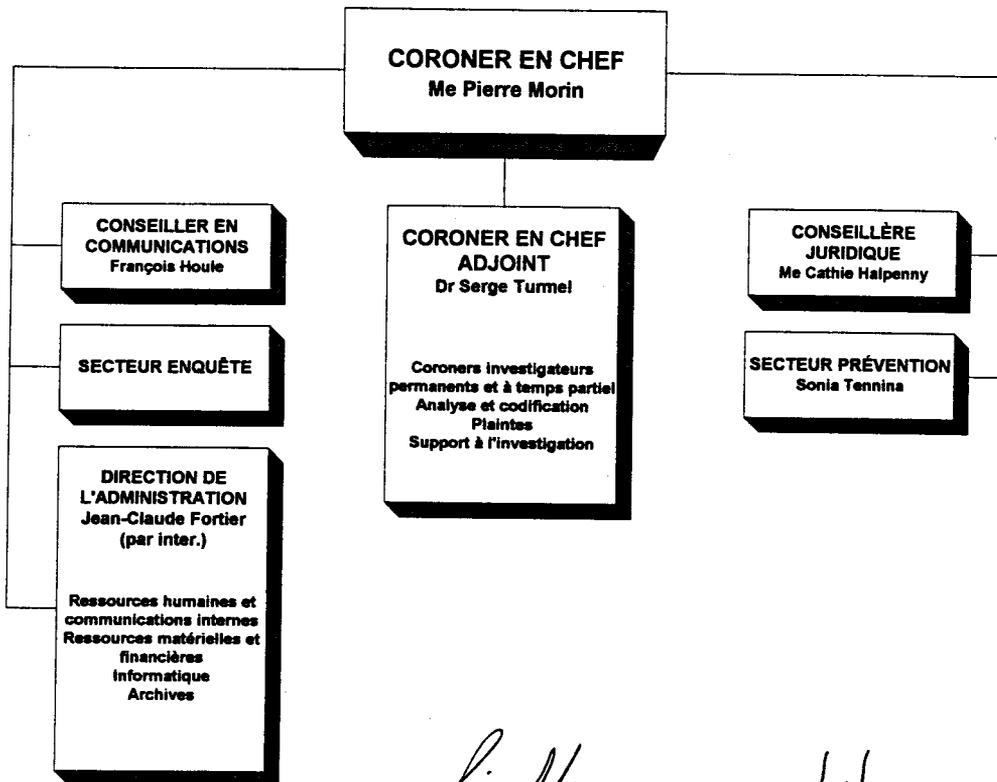
- décès survenu à l'occasion d'un sinistre.

À l'égard de ces décès, le coroner doit établir au moyen d'une investigation et, le cas échéant, au moyen d'une enquête, l'identité de la personne décédée, la date et le lieu du décès, les causes probables du décès, à savoir les maladies, les états morbides, les traumatismes ou les intoxications qui ont causé le décès ou y ont abouti ou contribué ainsi que les circonstances du décès.

À l'occasion d'une investigation ou d'une enquête, le coroner peut aussi faire des recommandations visant une meilleure protection de la vie humaine.

Le coroner exerce son mandat en respectant les droits de toutes les personnes impliquées et fournit aux personnes intéressées et au public les informations qu'ils sont en droit d'exiger.

En somme, la mission du coroner est : « de rechercher les informations pertinentes à la suite des décès obscurs ou violents afin de satisfaire le besoin de savoir, de contribuer à l'étude et à la prévention de ces types de décès, de faciliter la reconnaissance et l'exercice des droits et des recours et d'informer le public ».



*Pierre Morin*  
CORONER EN CHEF

98/04/03  
DATE

Sommaire des effectifs

Catégorie d'emploi	1998-1999	Comparatif 1997-1998	Variation	
			#	%
Coroner en chef	1	1	-	-
Coroners	9	9	-	-
Cadres supérieurs	2	2	-	-
Professionnels	8	8	-	-
Techniciens	6	6	-	-
Personnel de bureau	14	14	-	-
Agents de la paix				
Ouvriers	7	7	-	-
<b>Effectif régulier autorisé</b>	<b>47</b>	<b>47</b>	-	-
<b>Effectif total autorisé</b>	<b>48</b>	<b>48</b>	-	-

## SOMMAIRE DES CRÉDITS

<b>PROGRAMME:</b>	<b>Sécurité et prévention</b>			
<b>ÉLÉMENT:</b>	<b>Recherche des causes et des circonstances des décès</b>			
<b>RESPONSABLE:</b>	<b>Me Pierre Morin, coroner en chef</b>			
<b>Supercatégorie et catégorie</b>	<b>Crédits 1998-1999</b>	<b>Crédits comparatifs 1997-1998</b>	<b>Augmentation (diminution)</b>	
			<b>k\$</b>	<b>%</b>
<b>Rémunération</b>	2 576,8	2 566,2	10,6	0,4
<b>Fonctionnement</b>	1 862,2	1 891,4	(29,2)	(1,5)
<b>Capital</b>	132,9	130,9	2,0	1,5
<b>Affectation à un fonds spécial</b> - Rémunération - Fonctionnement - Support				
<b>Transfert</b> - Support				
<b>Provision pour créances douteuses</b>				
<b>Prêts, placements et avances</b>	3,0	3,0		
<b>TOTAL :</b>	<b>4 574,9</b>	<b>4 591,5</b>	<b>(16,6)</b>	<b>(0,4)</b>
<b>Effectif régulier autorisé</b>	47	47		
<b>Effectif total autorisé</b>	48	48		

**ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES** (en milliers de dollars). Explication de l'écart global de (16,6)

. Annualisation du programme de départs volontaires 1997-1998 (3/12 d'année)		(48,3)
. Réallocation ministérielle pour la continuité des services à la suite des programmes de départs volontaires des deux dernières années		65,6
. Mesures de réduction des dépenses 1998-1999		(102,7)
. Rationalisation des espaces au bureau de Montréal et de Québec	(54,2)	
. Poste vacant non doté	(37,6)	
. Retrait de l'indexation des loyers	(10,9)	
. Indexation de la rémunération et des autres dépenses		68,8

**Total des variations budgétaires****(16,6)**

## ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de dollars)

. Explication des écarts par supercatégories

**Rémunération: 10,6**

. Annualisation du programme de départs volontaires 1997-1998 (3/12 d'année)	(48,3)	
. Réallocation ministérielle pour la continuité des services à la suite des départs volontaires	65,6	
. Indexation	30,9	
. Mesure de réduction des dépenses 1998-1999	(37,6)	
. Poste vacant non doté		
		10,6

**Fonctionnement: ( 29,2 )**

. Mesures de réduction des dépenses 1998-1999		(65,1)
. Rationalisation des espaces au bureau de Montréal et de Québec	(54,2)	
. Retrait de l'indexation des loyers	(10,9)	
. Indexation		35,9
		(29,2)

**Capital: 2,0**

. Indexation		2,0
--------------	--	-----

<b>Total des variations budgétaires</b>		<b>(16,6)</b>
---	--	---------------

Identification	Titre
Programme	Sécurité et prévention
Élément	Commissaire à la déontologie policière
Responsable	M <sup>e</sup> Denis Racicot, commissaire

**MANDAT**

En vertu de la Loi sur l'organisation policière (L.R.Q., c. O-8.1), le mandat du Commissaire à la déontologie policière est de recevoir et d'examiner toute plainte, formulée par toute personne, relative à la conduite d'un policier ou d'un constable spécial dans l'exercice de ses fonctions et pouvant constituer un acte dérogatoire au Code de déontologie des policiers.

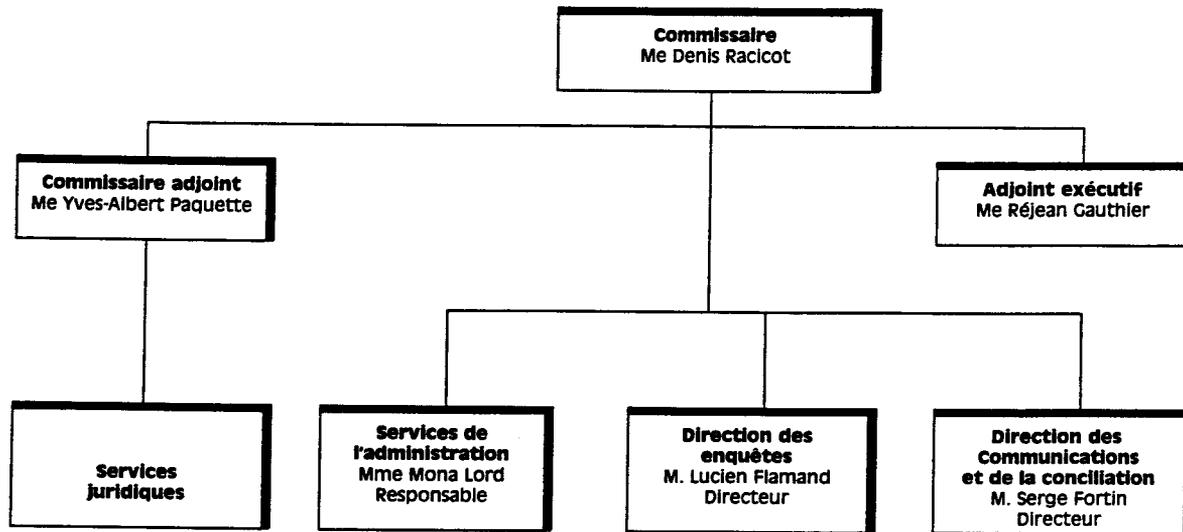
Pour s'acquitter de son mandat, le Commissaire assure les fonctions suivantes, sur la base des pouvoirs attribués par le législateur : examiner les plaintes pour en déterminer la recevabilité, concilier obligatoirement les parties à moins que, pour des motifs d'intérêt publique, il décide d'enquêter sur la conduite d'un policier ou d'un constable spécial, rejeter s'il y a lieu la plainte après enquête, citer le policier à comparaître devant le Comité de déontologie policière et enfin, le cas échéant, porter en appel les décisions du Comité.

En outre, dans l'exercice de son mandat, le Commissaire doit notamment :

- veiller à l'application et au respect du Code de déontologie des policiers du Québec;
- prêter assistance à toute personne pour la formulation de sa plainte;
- informer le plaignant du processus de traitement des plaintes notamment de la procédure de la conciliation;
- saisir le corps de police approprié pour fins d'enquête criminelle lorsqu'il lui apparaît lors de l'analyse préliminaire de la plainte qu'une infraction criminelle peut avoir été commise;
- aviser par écrit le plaignant, le directeur et les policiers concernés de la réception de la plainte, des décisions prises en cours d'examen de ladite plainte et, s'il y a lieu, du progrès de l'enquête;
- informer le plaignant de son droit de faire réviser une décision refusant de traiter ou d'enquêter sa plainte ou rejetant celle-ci après enquête;
- citer un policier à comparaître lorsque le Comité de déontologie policière accueille la demande de révision d'un plaignant dont la plainte, après enquête, a été rejetée;
- attirer l'attention du ministre ou d'un directeur d'un corps de police sur les questions qu'il juge d'intérêt général en vue de remédier à des situations préjudiciables constatées dans l'exercice de ses fonctions ou prévenir leur répétition;
- exercer les autres fonctions que lui confie le ministre, notamment, lorsqu'il lui demande de tenir une enquête sur la conduite d'un policier pouvant constituer un acte dérogatoire au Code de déontologie des policiers du Québec.

Enfin, le Commissaire peut :

- communiquer au policier dont la conduite a fait l'objet d'une plainte des observations de nature à améliorer sa conduite professionnelle et à prévenir la violation du Code de déontologie des policiers du Québec;
- recommander au directeur d'un corps de police de soumettre un policier à une évaluation médicale ou à un stage de perfectionnement dans une institution de formation policière. Il peut également souligner à ce directeur la bonne conduite du policier comme il peut lui soumettre toute recommandation qu'il juge utile à l'application du Code de déontologie des policiers du Québec;
- transmettre, s'il y a lieu, le dossier au Procureur général, après enquête.



**Sommaire des effectifs**

Catégorie d'emploi	1998-1999	Comparatif 1997-1998	Variation	
			#	%
Commissaire	1	1	-	-
Membres	1	3	(2)	(66,7)
Cadres supérieurs	2	2	-	-
Professionnels	26	12	14	116,7
Techniciens	2	2	-	-
Personnel de bureau	11	11	-	-
Agents de la paix				
Ouvriers				
<b>Effectif régulier autorisé</b>	<b>43</b>	<b>31</b>	<b>12</b>	<b>38,7</b>
<b>Effectif total autorisé</b>	<b>43</b>	<b>31</b>	<b>12</b>	<b>38,7</b>

## SOMMAIRE DES CRÉDITS

<b>PROGRAMME:</b>	<i>Sécurité et prévention</i>			
<b>ÉLÉMENT:</b>	<i>Commissaire à la déontologie policière</i>			
<b>RESPONSABLE:</b>	<i>Me Denis Racicot, commissaire</i>			
<i>Supercatégorie et catégorie</i>	<i>Crédits 1998-1999</i>	<i>Crédits comparatifs 1997-1998</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>	
			<i>k\$</i>	<i>%</i>
<i>Rémunération</i>	1 633,7	1 293,1	340,6	26,3
<i>Fonctionnement</i>	478,3	500,4	(22,1)	(4,4)
<i>Capital</i>				
<i>Affectation à un fonds spécial</i> <i>- Rémunération</i> <i>- Fonctionnement</i> <i>- Support</i>				
<i>Transfert</i> <i>- Support</i>				
<i>Provision pour créances douteuses</i>				
<i>Prêts, placements et avances</i>	1,0	1,0		
<b>TOTAL :</b>	2 113,0	1 794,5	318,5	17,7
<i>Effectif régulier autorisé</i>	43	31	12	38,7
<i>Effectif total autorisé</i>	43	31	12	38,7

## ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de dollars)

. Explication de l'écart global de <u>318,5</u>		
. Annualisation du programme de départs volontaires 1997-1998 (3/12 d'année)		(33,9)
. Mesures de réduction des dépenses en 1998-1999		(40,6)
. Rétrocession d'espace à Montréal	(35,9)	
. Retrait de l'indexation des loyers	(4,7)	
. Réallocation ministérielle pour la continuité des services à la suite des programmes de départs volontaires des deux dernières années		52,6
. Indexation de la rémunération et des autres dépenses		23,5
. Ajustement du SCT - Relèvement d'enveloppe pour les mesures de tarification (facturation des enquêtes et des conciliations auprès du Fonds des services policiers)		125,0
. Réaménagement en provenance de la Sûreté du Québec pour le financement des activités relatives aux enquêtes et aux conciliations suite à la réforme de la déontologie policière		250,0
. Transfert d'un poste et crédits à la Direction générale des services correctionnels (pr. 03-01)		(58,1)
		<hr/>
<b>Total des variations budgétaires</b>		<b>318,5</b>

## ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de dollars)

. Explication des écarts par supercatégories

**Rémunération: 340,6**

. Annualisation du programme de départs volontaires 1997-1998 (3 /12 d'année)	(33,9)	
. Réallocation ministérielle pour la continuité des services à la suite des départs volontaires	52,6	
. Indexation	14,0	
. Ajustement du SCT - Relèvement de l'enveloppe pour les mesures tarifaires (facturation des enquêtes et des conciliations auprès du Fonds des services policiers)	116,0	
. Réaménagement en provenance de la Sûreté du Québec (pr. 02) pour le financement des activités relatives aux enquêtes et aux conciliations.	250,0	
. Transfert d'un poste et crédits à la Direction générale des services correctionnels (pr. 03-01)	(58,1)	
		340,6

**Fonctionnement: (22,1)**

. Mesures de réduction des dépenses en 1998-1999	(40,6)	
. Rétrocession d'espace à Montréal	(35,9)	
. Retrait de l'indexation des loyers	( 4,7)	
. Indexation	9,5	
. Ajustement du SCT - Relèvement de l'enveloppe pour les mesures tarifaires (facturation des enquêtes et des conci- liations auprès du Fonds des services policiers)	9,0	
		(22,1)

**Total des variations budgétaires****318,5**

Identification	Titre
Programme	Sécurité et prévention
Élément	Comité de déontologie policière
Responsable	M <sup>e</sup> Claude Brazeau, président

**MANDAT**

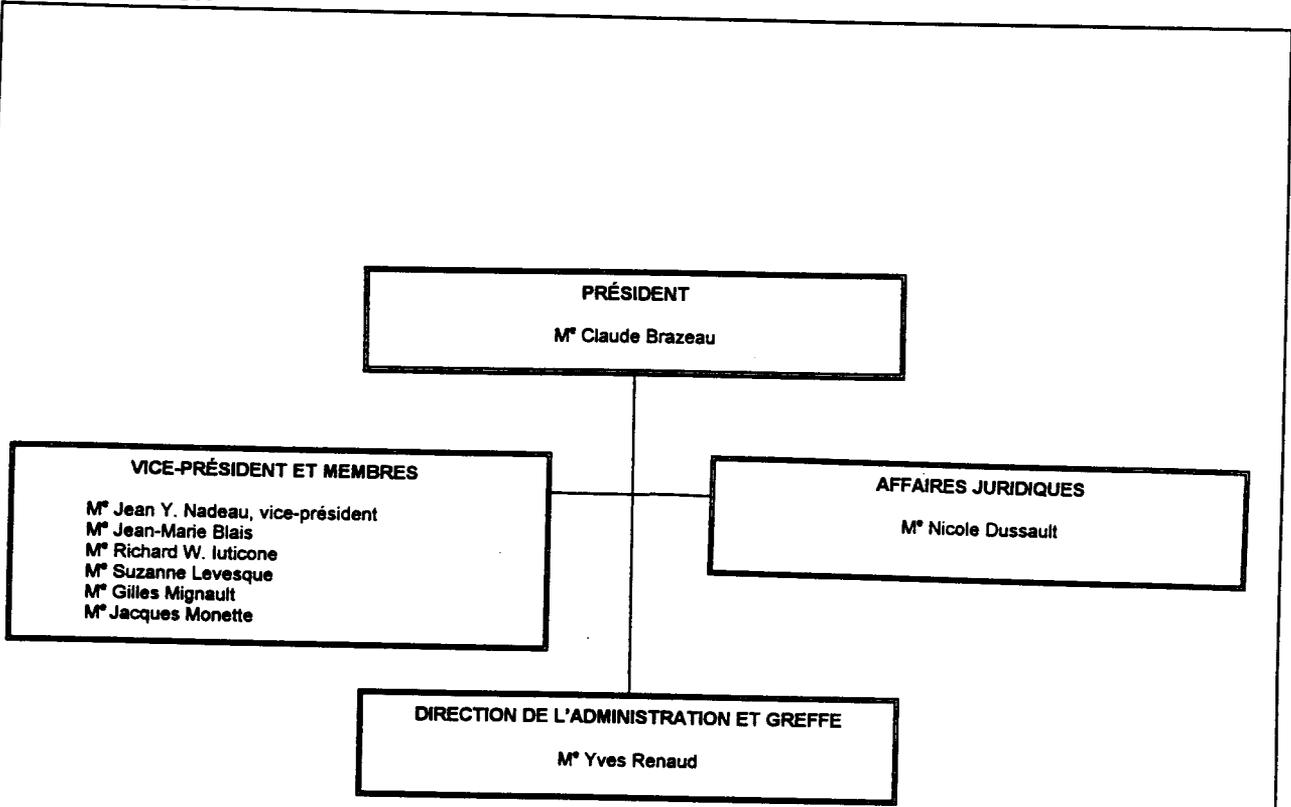
Le Comité de déontologie policière est un organisme institué en vertu de la Loi sur l'organisation policière (L.R.Q., c. 0-8.1).

Le Comité a compétence exclusive pour disposer de toute citation portée par le Commissaire à la déontologie policière. Le Comité tient alors une audience publique où sont représentés le Commissaire à la déontologie policière, qui agit à titre de plaignant, et le policier visé dans la citation.

Une citation fait suite à une plainte déposée chez le Commissaire et concerne la conduite d'un policier à l'endroit des citoyens. Elle vise à faire décider par le Comité si cette conduite constitue un acte dérogatoire au Code de déontologie des policiers du Québec et, le cas échéant, pouvant entraîner l'imposition d'une sanction.

Le Comité a aussi la compétence pour entendre les demandes de révision qui lui sont adressées par des personnes insatisfaites de la décision du Commissaire à la déontologie policière, lorsque ce dernier rejette leur plainte après avoir complété une enquête.

Enfin, le Comité termine les enquêtes publiques qui étaient en cours à la Commission de police du Québec avant le 1<sup>er</sup> septembre 1990.



**Sommaire des effectifs**

Catégorie d'emploi	1998-1999	Comparatif 1997-1998	Variation	
			#	%
Président	1	1	-	-
Membres	6	10	(4)	(40,0)
Cadres supérieurs				
Professionnels	2	2	-	-
Techniciens	2	2	-	-
Personnel de bureau	9	8	1	12,5
Agents de la paix				
Ouvriers				
<b>Effectif régulier autorisé</b>	<b>20</b>	<b>23</b>	<b>(3)</b>	<b>(13,0)</b>
<b>Effectif total autorisé</b>	<b>20</b>	<b>23</b>	<b>(3)</b>	<b>(13,0)</b>

## SOMMAIRE DES CRÉDITS

<b>PROGRAMME:</b>	<b>Sécurité et prévention</b>			
<b>ÉLÉMENT:</b>	<b>Comité de déontologie policière</b>			
<b>RESPONSABLE:</b>	<b>Me Claude Brazeau, président</b>			
<b>Supercatégorie et catégorie</b>	<b>Crédits 1998-1999</b>	<b>Crédits comparatifs 1997-1998</b>	<b>Augmentation (diminution)</b>	
			<b>k\$</b>	<b>%</b>
<b>Rémunération</b>	1 027,2	755,8	271,4	35,9
<b>Fonctionnement</b>	638,2	312,0	326,2	104,6
<b>Capital</b>	42,4		42,4	
<b>Affectation à un fonds spécial</b> - Rémunération - Fonctionnement - Support				
<b>Transfert</b> - Support				
<b>Provision pour créances douteuses</b>				
<b>Prêts, placements et avances</b>	4,0	4,0		
<b>TOTAL :</b>	1 711,8	1 071,8	640,0	59,7
<b>Effectif régulier autorisé</b>	20	23	(3)	(13,0)
<b>Effectif total autorisé</b>	20	23	(3)	(13,0)

## ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de dollars)

. Explication de l'écart global de 640,0

. Annualisation du programme de départs volontaires 1997-1998 (3/12 d'année)		(24,9)
. Réallocation ministérielle		674,5
. Pour la continuité des services à la suite des programmes de départs volontaires des deux dernières années	33,8	
. Pour la mise en place de la réforme de la déontologie policière	640,7	
. Mesures de réduction des dépenses 1998-1999		(25,7)
. Rétrocession d'espace à Montréal	(21,4)	
. Retrait de l'indexation des loyers	(4,3)	
. Indexation de la rémunération et des autres dépenses		16,1

---

**Total des variations budgétaires**
**640,0**

**ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES** (en milliers de dollars)

. Explication des écarts par supercatégories

**Rémunération: 271,4**

. Annualisation du programme de départs volontaires 1997-1998 (3/12 d'année)		(24,9)	
. Réallocation ministérielle		396,9	
. Pour la continuité des services à la suite des départs volontaires	33,8		
. Pour la mise en place de la réforme de la déontologie policière	363,1		
. Indexation		10,2	
. Réaménagement entre supercatégories		(110,8)	
			271,4

**Fonctionnement: 326,2**

. Mesures de réduction des dépenses 1998-1999		(25,7)	
. Rétrocession d'espace à Montréal	(21,4)		
. Retrait de l'indexation des loyers	( 4,3)		
. Réallocation ministérielle pour la mise en place de la réforme de la déontologie policière		277,6	
. Indexation		5,9	
. Réaménagement entre supercatégories		68,4	
			326,2

**Capital: 42,4**

. Réaménagement en supercatégories			42,4
------------------------------------	--	--	------

<b>Total des variations budgétaires</b>	<b>640,0</b>
---	--------------